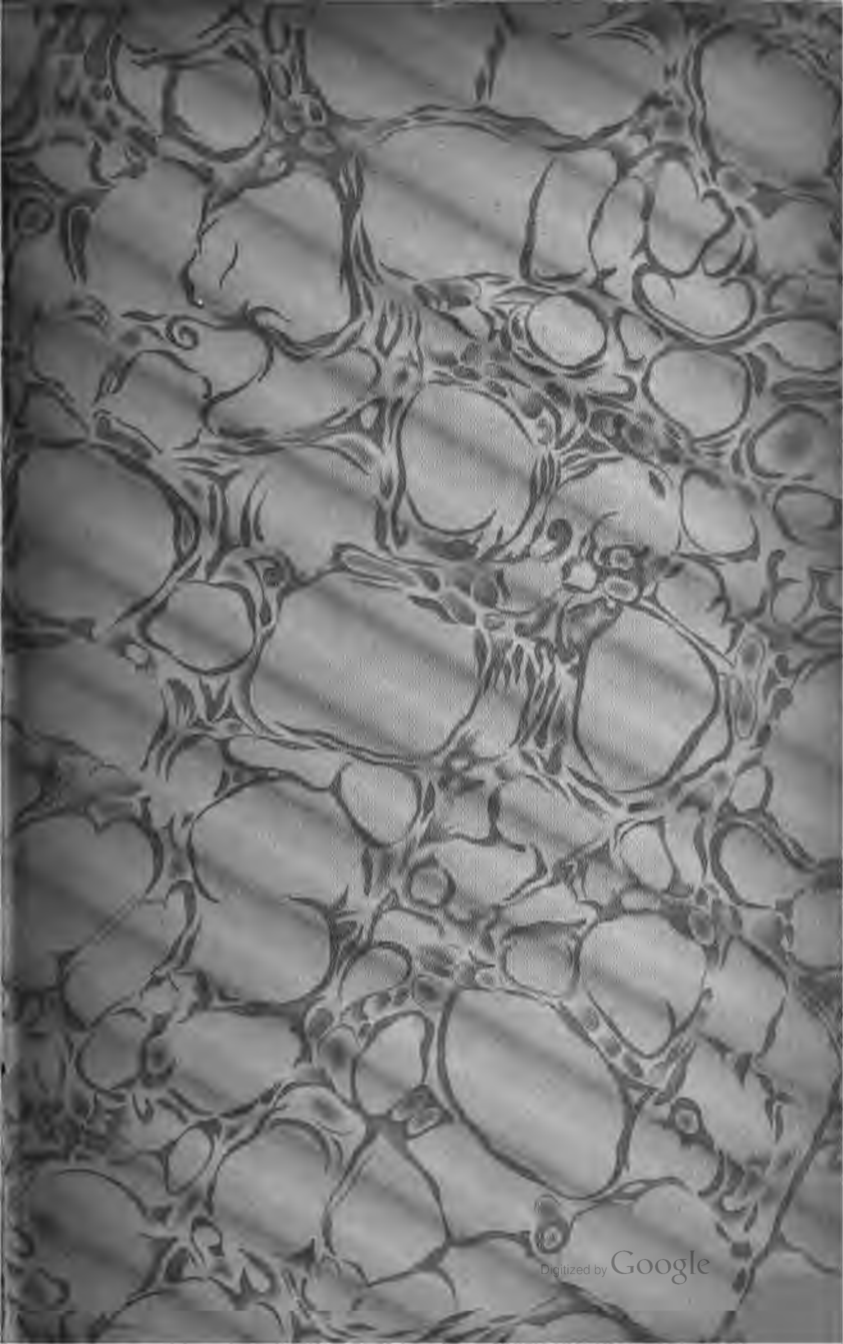

Princeton University Library
32101 068978822



CINQUIÈME

# CONGRÈS SOCIALISTE

INTERNATIONAL

CINQUIÈME

# CONGRÈS SOCIALISTE

INTERNATIONAL

TENU A PARIS DU 23 AU 27 SEPTEMBRE 1900

---

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE
OFFICIEL

---

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
*(Librairie Georges Bellais)*
17, RUE CUJAS, Ve

1901

# CONGRÈS INTERNATIONAUX

## Tenus antérieurement au Congrès de 1900 :

Congrès de l'Association Internationale des Travailleurs de Genève, 1866.

Congrès de l'Association Internationale des Travailleurs de Lausanne, 1867.

Congrès de l'Association Internationale des Travailleurs de Bruxelles, 1868.

Congrès de l'Association Internationale des Travailleurs de Bâle, 1869.

Congrès de l'Association Internationale des Travailleurs de La Haye, 1872.

Congrès international de Gand, septembre 1877.

Congrès international de Coire, 1881.

Conférence internationale ouvrière de Paris, octobre 1883.

Conférence internationale ouvrière de Paris, 23-29 août 1886.

Congrès corporatif international de Londres, 1888.

Congrès international ouvrier socialiste de Paris, organisé par la Fédération des travailleurs socialistes de France, juillet 1889.

Congrès international de Paris, 14-21 juillet 1889.

Congrès international ouvrier socialiste de Bruxelles, août 1891.

Congrès international ouvrier de Zurich, août 1893.

Congrès international socialiste ouvrier de Londres, juillet 1896.

# BASES DU CONGRÈS DE PARIS

Le congrès de Londres (1896) adopta la proposition suivante, déposée par Liebknecht :

« Le bureau du congrès est chargé de rédiger l'invitation au prochain congrès, en faisant exclusivement appel :

» 1° Aux représentants des groupements qui poursuivent la substitution de la propriété et de la production socialistes à la propriété et à la production capitalistes, et qui considèrent l'action législative et parlementaire comme l'un des moyens nécessaires pour arriver à ce but ;

» 2° Aux associations purement coopératives, qui, bien que ne faisant pas de politique militante, déclarent reconnaître la nécessité de l'action législative et parlementaire. En conséquence les anarchistes sont exclus.

» La vérification du mandat des délégués sera faite par leurs nationalités respectives, sauf recours devant une commission spéciale, élue par toutes les nationalités représentées au congrès.

» Les mandats de toutes nationalités représentées par moins de 5 délégués seront soumis au comité de vérification des mandats, ainsi que les mandats douteux.

» Le congrès décide que le prochain congrès aura lieu en Allemagne pendant le courant de l'année 1899. En cas d'empêchement à la tenue du congrès en Allemagne, il est résolu que le congrès se réunira à Paris en 1900. »

Le congrès de Londres créa un comité international permanent avec un secrétaire responsable, et en fixa le siège à



Londres, mais il oublia de voter les subsides nécessaires à son fonctionnement.

La transmission des pouvoirs du congrès de Londres au congrès de Paris s'est accomplie comme le rapporte la circulaire suivante, adressée en mai 1900, par le Comité d'entente des organisations socialistes françaises, aux organisations ouvrières et socialistes des deux mondes :

« Citoyens et camarades,

« Le Comité d'entente socialiste qui a relié, au cours de l'année 1899, les cinq organisations nationales constituant l'ensemble du Parti socialiste français, vous a déjà adressé une circulaire expliquant les raisons pour lesquelles il prenait l'initiative de la convocation d'une conférence préparatoire au congrès socialiste international de 1900.

« Cette conférence, qui s'est tenue à Bruxelles le 27 et le 28 mai 1899, a pris les décisions que nous publions ci-après. Ces décisions furent acceptées par les cinq organisations alors adhérentes au Comité d'entente. Depuis, le Comité d'entente a remis ses pouvoirs au Comité général issu du congrès des organisations socialistes de décembre 1899. C'est donc au Comité général qu'incombe le devoir de vous faire connaître que le prochain congrès socialiste international aura lieu du 23 au 28 septembre inclus.

« Ce congrès, le cinquième en date depuis que le prolétariat des deux mondes a décidé de tenir à nouveau ses grandes assises périodiques, succédera au grand congrès de Paris (1889), de Bruxelles (1891), de Zurich (1893), de Londres (1896), où chaque fois s'est affirmée plus unie, plus cohérente et plus redoutable la puissance des travailleurs organisés sur le terrain de la lutte des classes.

« Avant de se séparer, le congrès de Londres avait remis ses pouvoirs à un bureau permanent chargé de convoquer le

prochain congrès sous certaines conditions nettement déterminées. Ce congrès devait se tenir, soit en Allemagne, en 1899, soit en France, en 1900, si des obstacles majeurs — comme la chose s'est du reste produite — empêchaient nos camarades allemands d'exécuter leur mandat.

« Vers la fin de l'année 1898, nous étions avertis par nos amis d'Allemagne d'avoir à nous substituer à eux pour procéder à l'organisation du congrès. Le Comité d'entente socialiste venait alors de se constituer. Il prit à charge cette œuvre; et de suite il se préoccupa d'éviter au futur congrès les difficultés qui s'étaient manifestées au sein des précédentes assemblées internationales. S'inspirant donc avant tout de la situation spéciale de l'organisation socialiste et ouvrière en France, le Comité d'entente, tout en demeurant fidèle au sens intime des résolutions du congrès de Londres, se rallia, avec une complète unanimité, à l'idée d'un congrès politique socialiste, c'est-à-dire d'une assemblée où l'adhésion des groupements corporatifs entraînerait la reconnaissance par ceux-ci de la nécessité d'une action politique socialiste.

« C'est dans cet esprit que fut rédigée la première circulaire que nous adressâmes à nos camarades des deux mondes. C'est dans cet esprit aussi que se présentèrent à la conférence de Bruxelles, que nous avions convoquée, les délégués des cinq organisations adhérentes au Comité d'entente socialiste français.

« Mais ici une difficulté surgit. Le bureau permanent de Londres, convoqué également à Bruxelles, ne voulait se dessaisir de ses pouvoirs, entre les mains du Comité d'entente socialiste, que si ce dernier acceptait à la lettre les conditions d'invitation formulées par le précédent congrès. La conférence de Bruxelles a eu à juger ce litige et l'a finalement tranché dans un sens qui permet aux organisations françaises de préparer, au mieux des intérêts du prolétariat, les grandes assises ouvrières et socialistes de 1900.

« Voici en quels termes le bureau permanent a transmis ses pouvoirs au Comité d'entente en rappelant tout d'abord les décisions du congrès de Londres et en aboutissant ensuite aux résolutions résultant de la transaction intervenue à la conférence de Bruxelles entre les organisations socialistes françaises et les organisations socialistes des autres pays :

Le congrès de Londres a donné mandat à son bureau de convoquer le prochain congrès à Paris en 1900 en faisant appel exclusivement :

## Résolutions de Londres

*1° Aux représentants des organisations qui se proposent pour but de substituer à la propriété et à la production capitalistes la propriété et la production socialistes, et qui considèrent l'action législative et parlementaire comme un des moyens nécessaires pour atteindre ce but;*

*2° Aux associations purement syndicales (Trade-Unions) qui, sans prendre part à l'action politique militante, déclarent reconnaître la nécessité de l'action législative et parlementaire; par conséquent les anarchistes sont exclus.*

En exécution de ce mandat, nous soussignés, membres du bureau de Londres, avons transmis nos pouvoirs aux membres du Comité d'entente socialiste français, avec mission d'inviter au congrès :

## Résolutions de Bruxelles

*1° Toutes les associations qui adhèrent aux principes essentiels du socialisme : socialisation des moyens de production et d'échange; union et action internationales des travailleurs; conquête socialiste des pouvoirs publics par le prolétariat organisé en parti de classe;*

*2° Toutes les organisations corporatives qui, se plaçant sur le terrain de la lutte de classes et déclarant reconnaître la nécessité de l'action politique, donc législative et parlementaire, ne participent cependant pas d'une manière directe au mouvement politique.*

« Cette solution transactionnelle a été adoptée unanimement par les onze nations représentées à Bruxelles, à l'exception de

la France, qui a réservé sa réponse après consultation des cinq organisations adhérentes au Comité d'entente.

« Avec la même unanimité, la conférence préparatoire a décidé qu'après avoir entendu la déclaration du bureau de Londres et pris connaissance de la circulaire du Comité d'entente socialiste français, elle donnait pouvoir à ce dernier, sous réserve d'acceptation par lui de la solution transactionnelle intervenue, de convoquer dans les termes reproduits plus haut le prochain congrès international à Paris en 1900.

« Les cinq organisations adhérentes au Comité d'entente ayant unanimement souscrit aux résolutions de la conférence de Bruxelles et accepté le mandat de convocation du congrès de 1900 sous les conditions proposées, le Comité général, héritant des droits et obligations du Comité d'entente, est devenu comité d'organisation du congrès international, et porte à votre connaissance la série de questions qui constituent l'ordre du jour provisoire du congrès, et que voici :

1° Exécution des décisions du congrès. Recherche et application des moyens pratiques pour l'entente, l'organisation et l'action internationales des travailleurs et des socialistes ;

2° Législation internationale du travail par la limitation de la journée de travail. Discussion sur la possibilité d'un minimum de salaire dans les divers pays ;

3° Des conditions nécessaires de l'affranchissement du travail ; *a*) Constitution et action du prolétariat organisé en parti de classe ; *b*) Expropriation politique et économique de la bourgeoisie ; *c*) Socialisation des moyens de production ;

4° Paix internationale, militarisme, suppression des armées permanentes ;

5° La politique coloniale ;

6° Organisation des travailleurs maritimes ;

7° La lutte pour le suffrage universel et la législation directe par le peuple ;

8° Socialisme communal ;

9° La conquête des pouvoirs publics et les alliances avec les partis bourgeois ;

10° Le Premier Mai ;
11° Les trusts.

« Depuis, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire a proposé aux diverses nations l'amendement suivant dont l'inscription à l'ordre du jour est dès aujourd'hui acceptée par six nations sur onze :

Le mouvement croissant de la concentration des capitaux, le désordre économique irréductible par des moyens politiques résultant de leur concurrence, et, par suite, l'aggravation incessante de la situation des travailleurs ne rendent-ils pas inévitable un conflit direct entre le travail et le capital, qui prendra la forme d'une grève générale ?

« Citoyens et camarades,

« Nous vous invitons donc à vous rendre au congrès socialiste international de Paris.

« Une circulaire subséquente vous fera connaître les dispositions prises par le socialisme français uni tout entier dans une même pensée d'entente et d'action commune pour réserver aux délégués de tous les pays la plus fraternelle hospitalité et pour assurer à la face du monde l'éclat et la grandeur de la cinquième manifestation internationale de la classe ouvrière et du Parti socialiste. »

Le congrès fut convoqué par la circulaire suivante :

« Le congrès s'ouvrira le dimanche 23 septembre 1900, salle Wagram, avenue de Wagram, à dix heures précises du matin.

La première séance sera consacrée à la vérification des mandats des nationalités étrangères, la séance de l'après-midi, à partir de deux heures précises, à la vérification des mandats de la nationalité française.

Il est bien entendu que la validation des mandats au congrès international ne préjuge pas de celle qui aura lieu pour

le deuxième congrès général des organisations socialistes, les conditions d'admission n'étant pas les mêmes pour l'un et l'autre congrès.

*Le secrétaire*, Louis DUBREUILH. »

La délégation française devait être théoriquement composée par l'ensemble des délégués au prochain congrès national.

Chaque délégué pouvait être porteur d'un nombre illimité de mandats, mais le vote devait avoir lieu *par nationalité* sur les questions de principe.

Nations représentées au congrès : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Bohême, Bulgarie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Hollande, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, République Argentine, Russie, Suède, Suisse.

---

# PREMIÈRE JOURNÉE

## DIMANCHE 23 SEPTEMBRE

### I. — Réunion de la section française (1)

### (Matinée)

Au moment où les délégués français se préparent à élire leur bureau, un incident est soulevé. Dubreuilh, secrétaire du Comité général, monte à la tribune et déclare que la section française n'est convoquée que pour l'après-midi, à deux heures. Allemane répond qu'une décision unanime du Comité général a convoqué les délégués pour dix heures du matin et demande aux citoyens de désigner les membres du bureau. La majorité élit président Jaurès; une partie des délégués applaudit; le Parti ouvrier français et le Parti socialiste révolutionnaire protestent. Vaillant et Allemane sont nommés assesseurs. Vaillant refuse. « La nomination du bureau, dit-il, ne

(1) Quatre séances ont précédé le commencement des travaux effectifs du congrès :

| | |
|---|---|
| I. Première réunion de la section française . . . . . . . . | dimanche 23 septembre. |
| II. Première séance du congrès . . | dimanche 23 septembre. |
| III. Seconde séance du congrès . . | lundi 24 septembre. |
| IV. Seconde réunion de la section française . . . . . . . . | lundi 24 septembre. |

devait être faite qu'après la vérification des mandats. » Sur son refus, HEPPENHEIMER est nommé second assesseur, et BRIAND, secrétaire.

FRIBOURG demande que le bureau nommé ouvre le congrès international et soit maintenu pour toute la durée du congrès ; en tout cas, pour la première journée, JOURNOUD demande que le bureau qui aura présidé une séance n'en puisse présider une seconde.

TANGER conteste la validité de l'élection tant que la vérification des pouvoirs n'a pas été faite. BRIAND répond que, conformément à une décision du Comité général, qui n'a pas eu le temps de vérifier les mandats français, chaque organisation a été chargée de la vérification de ses propres mandats, sous sa responsabilité morale. Il conclut que la section française doit se déclarer constituée.

ALLEMANE rappelle que les délégués étrangers attendent les délégués français, et propose : que la section française se déclare constituée ; que son bureau ouvre le congrès international. Adopté.

La section française se rend dans la grande salle du congrès.

## II. Première séance du congrès international

A onze heures et demie, JAURÈS invite chaque nationalité à adjoindre son bureau au bureau de la section française. Le bureau du congrès international est ainsi constitué pour la première séance :

*Section allemande.* — Paul Singer, président; David, secrétaire.

*Section anglaise.* — Pete Curran, président; Quelch, secrétaire.

*Section autrichienne.* — Adler, président ; Skaret, secrétaire.

*Section belge.* — Émile Vandervelde, président; Léon Furnemont, secrétaire.

*Section de Bohême.* — Nemeç.

*Section bulgare.* — Ledenski et Mario Guesde.

*Section danoise.* — Knudsen, président; Borgbjerg, secrétaire.

*Section espagnole.* — Pablo Iglesias.

*Section américaine.* — Lucien Sanial, président; Krellow, secrétaire.

*Section française.* — Jean Jaurès, président; Jean Allemane, Édouard Vaillant, assesseurs — mais ce dernier absent; — Aristide Briand, secrétaire.

*Section hollandaise.* — Van Kol, président; Troelstra, secrétaire.

*Section hongroise.* — Tessart.

*Section italienne.* — Andrea Costa, président; Enrico Ferri, secrétaire.

*Section polonaise.* — Lunanowski, président; Daszynski, secrétaire.

*Section argentine.* — Achille Cambier.

*Section russe.* — Kritchewski, président; Plekhanoff, secrétaire.

*Section suédoise.* — Menander et Andersson.

*Section suisse.* — Fürholz, président; Rapin, secrétaire.

Clara Zetkin joue le rôle de traductrice pour l'allemand, et Smith, de traducteur pour l'anglais.

Jaurès prononce l'allocution suivante :

« Citoyens et camarades de tous les pays,

« C'est avec une joie et une émotion profondes qu'au nom de tout le Parti socialiste — les travailleurs organisés

de France — je souhaite la bienvenue aux socialistes organisés, aux prolétaires de tous les pays.

» Certes, jamais cette réunion des représentants socialistes et prolétariens de tous les pays, de tous les continents, de toutes les races, ne fut plus nécessaire et plus décisive qu'à l'heure où partout, chez tous les peuples, le capitalisme essaye d'ameuter la bestialité chauvine et le délire nationaliste ; qu'au moment où partout, pour servir les intérêts du capitalisme envahisseur, la bourgeoisie essaye de ranimer les antagonismes de race et de jeter les peuples les uns sur les autres.

» C'est une grande et nécessaire manifestation que le prolétariat affirme aujourd'hui sa volonté de maintenir l'universelle paix.

» Citoyennes et citoyens, notre ordre du jour, l'ordre du jour du congrès socialiste international, comprend, en même temps que cette grande question de la paix, toutes les autres questions sur lesquelles à cette heure s'élèvent des controverses dans les partis socialistes de tous les pays. Nous discuterons ici, mais nous saurons aisément trouver les formules d'accord ; nous sommes le Parti socialiste, c'est-à-dire le parti qui, sans dédaigner l'amélioration immédiate et constante pour ceux qui travaillent, n'oublie pas le but final, l'abolition complète du capitalisme et l'établissement de la propriété collective.

» Et c'est parce que nous avons tous ce même esprit que nous donnerons au monde l'exemple de la paix socialiste.

» Ah ! citoyens, laissez-moi, au nom de nos camarades de France, qui n'ont pas réalisé encore chez eux l'unité complète, l'unité organique dont tous les autres pays nous ont donné l'exemple, laissez-moi exprimer le vœu que

l'exemple de la force que donne aux partis socialistes des autres pays l'unité organique sache, par une amicale propagande, nous conseiller l'unité complète, l'unité entre socialistes, pour préparer l'unité entre les hommes par la Révolution sociale. » (*Vifs applaudissements et acclamations unanimes*).

SINGER (Allemagne) lui succède à la tribune :

« J'ai été chargé par le congrès national de la démocratie socialiste allemande, qui vient de se tenir à Mayence, de venir ici vous souhaiter la bienvenue et vous apporter le salut cordial de vos frères militants de toutes les races, de toutes les nations.

» La démocratie allemande est unanimement convaincue de la nécessité de marcher la main dans la main avec les socialistes prolétaires de tous les pays, pour briser le joug du capitalisme et arriver à l'expropriation économique de la bourgeoisie.

» Justement, le congrès de Mayence rappelle ce souvenir qu'il y a vingt-cinq ans il y avait au sein de la démocratie socialiste allemande les mêmes dissensions, les mêmes différences d'opinion qu'actuellement dans le Parti socialiste français. La démocratie socialiste allemande a triomphé de ces dissensions en s'inspirant de cette idée que, malgré les différences apparentes, tous nous sommes d'accord quant au but final.

» Voilà ce qui a amené l'unité socialiste allemande et voilà ce qui a fait que la démocratie allemande a pu atteindre une force et une vitalité telles qu'aucun parti socialiste d'Europe ne peut en montrer de semblables.

» Toute l'histoire de la démocratie socialiste allemande

prouve que plus les socialistes de toutes nuances sont unis, plus la volonté du prolétariat s'impose.

» Nous nous sommes aussi, au congrès de Mayence, préoccupés d'une question que notre congrès international aura à traiter : la politique coloniale, organisée partout avec tant d'acharnement par le militarisme et le capitalisme pour augmenter encore l'exploitation du prolétariat. Eh bien, le congrès de Mayence a déclaré que le prolétariat opposerait à la politique de guerre du militarisme et du capitalisme la politique de la paix universelle et de la solidarité internationale.

» Je termine en émettant l'assurance que les mêmes convictions fraternelles qui ont amené l'unité parmi les socialistes allemands amèneront l'unité parmi les socialistes français, et c'est pourquoi je vous invite à crier plus fort et plus haut que jamais en face du monde capitaliste : Vive l'Internationale socialiste ! » (*Vifs applaudissements.*)

Pete Curran (Angleterre) apporte la protestation des Trade-Unionistes et des socialistes anglais contre la politique impérialiste du gouvernement anglais.

Hyndman (Angleterre) prononce, en français, en allemand et en anglais, l'éloge de Liebknecht, mort le 10 août 1900. « Qu'il me soit permis, avant d'écouter le salut fraternel de nos camarades de l'étranger, d'adresser aux délégués allemands un mot de sympathie et de condoléance pour la perte qu'ils ont éprouvée et que le prolétariat socialiste internationaliste a éprouvée en la personne de notre regretté Liebknecht ; (*Tous les congressistes se lèvent ; applaudissements unanimes.*) ... Liebknecht vit en ce moment dans cette assemblée. (*Applaudissements.*) Socialistes français, anglais, belges, italiens, etc., envoyons

tous notre salut à la veuve de Liebknecht et aux camarades allemands ». (*Applaudissements unanimes.*)

L'assemblée tout entière se lève, et JAURÈS, au nom du congrès international, rend hommage à la mémoire de Liebknecht.

ANDREA COSTA (Italie), ADLER (Autriche), VANDERVELDE (Belgique), apportent le salut de leurs sections et souhaitent, en termes ardents, que les socialistes français accomplissent bientôt l'unité désirée. « Camarades, dit VANDERVELDE, nous sommes unis, et cette union est notre force. Qu'il me soit permis d'espérer que l'unité du Parti socialiste français sera réalisée prochainement. (*Applaudissements répétés.*)

» Socialistes français, unissez-vous ! (*Applaudissements.*) En dépit des apparences, l'union socialiste est en marche chez vous. Les militants obscurs, qui ne se mêlent pas aux polémiques entre les écoles, la veulent. (*Applaudissements.*) Ceux qui portèrent en 1793 le drapeau de la Révolution étaient, eux aussi, profondément divisés, mais quand le canon gronda, ils firent bloc contre l'ennemi. Socialistes de 1900, ferez-vous moins que les bourgeois de 1793 ? » (*Applaudissements enthousiastes.*)

JAURÈS donne lecture d'une lettre du citoyen KATAYOMA (Japon), un des premiers apôtres du socialisme en Extrême-Orient.

TROELSTRA (Hollande) encourage les Français à former l'unité de leur parti.

PLEKHANOFF et KRITSCHEWSKI flétrissent le despotisme russe, au nom du prolétariat russe et polonais ; ils lisent les deux ordres du jour suivants :

« Les révolutionnaires polonais, juifs et russes, déportés

comme militants socialistes par le gouvernement du tsar russe dans un des endroits les plus reculés de la Sibérie, ainsi que des habitants de cette localité qui sympathisent avec eux, réunis le 1er mai 1900, en réunion amicale, au jour du 1er Mai fête de la solidarité internationale du prolétariat, ont décidé à l'unanimité et avec enthousiasme, d'envoyer leur salut cordial au Congrès international ouvrier socialiste de Paris et de lui souhaiter du fond du cœur le meilleur succès dans ses travaux. Vive le socialisme démocratique! Vive le Congrès international ouvrier socialiste! »

« L'organisation ouvrière englobant des ouvriers de toutes les professions, dans tous les quartiers de Saint-Pétersbourg, salue le Congrès international socialiste. »

KNUDSEN (Danemark), DASZYNSKI (Pologne), NEMEÇ (Bohême), FÜRHOLZ (Suisse), ANDERSSON (Suède), PABLO IGLESIAS (Espagne), ACHILLE CAMBIER (République Argengentine), LUCIEN SANIAL (Etats-Unis), font, en paroles brèves, le tableau des progrès du socialisme dans le monde.

La séance va prendre fin, lorsque LAFARGUE (France) s'élance à la tribune, qu'entourent aussitôt les membres du Parti ouvrier français. JAURÈS est pris violemment à partie par eux. La séance est levée à 3 heures au chant de l'*Internationale*, après que LAFARGUE a donné lecture de cette protestation :

« Attendu que la vérification des pouvoirs pour la section française avait été, par décision du Comité général et par voie de la presse, fixée à deux heures de l'après-midi, attendu que sans attendre l'heure fixée, dès ce matin, et sans vérification aucune des pouvoirs, profitant de l'absence d'un grand nombre de délégués, il a été procédé à la constitution d'un bureau

n'ayant aucune qualité pour parler au nom de la délégation française;

Le Parti ouvrier français, le Parti socialiste révolutionnaire, l'Alliance communiste, la Fédération des syndicats ouvriers de Saône-et-Loire, la Fédération autonome de Saône-et-Loire, les Fédérations autonomes de la Haute-Saône, du Doubs et du Haut-Rhin, protestent auprès de tous les partis socialistes, représentés au congrès international.

Pour le P. S. R. : le secrétaire, Landrin.

Pour le P. O. F. : le secrétaire, Guesde.

Pour l'Alliance communiste : le secrétaire, Marchand.

Pour la Fédération des syndicats ouvriers de Saône-et-Loire : le secrétaire général, Chalot.

Pour la Fédération autonome de Saône-et-Loire : le secrétaire général, Journoud.

Pour les Fédérations du Doubs, Haute-Saône et Haut-Rhin : le secrétaire général, Perrin. »

Cette protestation avait été votée dans une réunion tenue au moment de l'ouverture de la première séance du congrès international.

---

# DEUXIÈME JOURNÉE

## LUNDI 14 SEPTEMBRE

### I. — Seconde séance du congrès (Matinée)

Les tribunes sont bondées. Le bureau constitué la veille paraît sur l'estrade à 10 heures et demie. Jaurès cède la présidence à Singer.

Singer invite les sections à nommer leur bureau définitif, le bureau de la veille n'ayant qu'un caractère provisoire. Toutes les nationalités doivent concourir à la composition du bureau permanent du congrès, à raison de 2 délégués chacune : ce bureau désignera, chaque jour, un nouveau président. Il invite en outre les sections à nommer leurs délégués aux commissions, soit 2 délégués par commission et par nationalité. Tous les membres du congrès pourront assister, avec voix consultative, aux séances des commissions.

Vandervelde explique que les délibérations des commissions doivent précéder les assemblées plénières : « Ce n'est que lorsque l'un (au moins) des rapports des commissions a été élaboré, qu'une assemblée plénière peut se réunir pour le discuter et émettre un vote. » Il propose que les commissions se réunissent de 10 à 12,

et de 2 à 6 ; cette proposition, soutenue par FURNEMONT (Belgique), combattue par les délégués anglais, qui demandent que le travail prenne fin à 5 heures, est mise aux voix et adoptée à la majorité : le vote par tête avait été décidé pour cette question.

SINGER donne lecture de deux télégrammes de félicitations à l'adresse du congrès, envoyés, l'un par la Maison du Peuple de Nîmes, l'autre par les militants socialistes de Carmaux (*Applaudissements*). « Je propose, ajoute-t-il, que le congrès vote en bloc l'adoption de l'ordre du jour élaboré par la commission permanente de Bruxelles ; au fur et à mesure que chacune des douze commissions aura fini ses travaux, son rapport sera discuté en assemblée plénière. »

FRIBOURG dit qu'on aura ainsi l'opinion des commissions, non du congrès ; il demande que le travail des commissions suive celui du congrès, au lieu de le précéder, et ne consiste qu'à établir le texte des résolutions.

SINGER. — « Je demande au congrès de rejeter la proposition Fribourg. Sans doute elle est excellente en principe, mais elle comporte cet inconvénient pratique de nécessiter la prolongation de nos travaux durant environ trois mois » (*Applaudissements et rires.*)

La motion Fribourg est repoussée.

SINGER.— « Nous pouvons maintenant nous retirer dans nos locaux respectifs pour procéder à l'élection des commissaires et des bureaux par nationalité. Mais avant, de nous séparer, j'exprime l'espoir que nos camarades français puissent avoir fini avant deux heures. » (*Rires et applaudissements.*)

FURNEMONT. — « Le douzième article de l'ordre du

jour (grève générale) a été ajouté aux onze articles fixés par la commission de Bruxelles, sur la demande du P. O. S. R. français. Afin d'éviter des contestations sur la régularité de cette addition, je demande au congrès de décider que le 12e article fait partie de notre ordre du jour. » — La proposition, mise aux voix, est adoptée à la presque unanimité.

Au moment où la séance va être levée, surgit un incident. La grande salle où le congrès doit se réunir l'après-midi n'est pas libre. Les citoyens DUBREUILH et BOUTIÉ, trésorier du Comité général, expliquent que la faute est imputable au propriétaire de la salle. Ils le font en termes hostiles à une fraction de la délégation française, qui soulèvent un violent tumulte. SINGER clôt l'incident, et la séance est levée.

## II. — Seconde réunion de la section française.

Présidence du citoyen ALLEMANE.

Plusieurs motions sont apportées à la tribune ; elles ont pour but de régler le mode de votation des délégués au bureau permanent du congrès et aux douze commissions, de telle sorte qu'aucune des deux fractions, en lesquelles la section française paraît divisée, ne soit ou ne se croie sacrifiée à l'autre.

DELORY : « Au nom de mes amis, je viens vous proposer de remettre à plus tard nos querelles de famille. Nous nous expliquerons, si vous voulez bien, au congrès national. C'est dans cet esprit que je vous propose de nous entendre pour la nomination des deux membres du bureau permanent et des deux membres de chaque commission. Il

y a un moyen d'être d'accord : que les indépendants nomment un de ces deux délégués, nous nommerons l'autre. »

JAURÈS se rallie à la proposition Delory.

GUESDE, au nom du P. O. F., du P. S. R. et de plusieurs fédérations, dépose cette motion :

« Décidés à remplir jusqu'au bout notre devoir international, nous proposons à la délégation française de suspendre tout conflit pendant la durée du congrès international, et, puisqu'il existe deux manières de concevoir l'action de la politique socialiste, d'attribuer à chacune de ces fractions, sans rechercher où se trouve la majorité ou la minorité, un président au bureau général et un délégué à chacune des douze commissions. » (*Applaudissements unanimes*).

GÉRAULT-RICHARD apporte un correctif à cette motion : « Chaque fraction élira son délégué au bureau et à chacune des commissions ; mais la liste ainsi formée recevra la ratification de toute la section française. Ainsi le procédé adopté ne paraîtra pas consacrer une rupture entre les groupes de socialistes français. »

DELORY se rallie à cette proposition additionnelle. CAMÉLINAT demande le vote à mains levées sur les noms proposés : adopté à l'unanimité.

VAILLANT et RENOU sont nommés, à l'unanimité, membres du bureau définitif pour la section française. Une suspension de séance est votée pour permettre le choix des délégués aux commissions.

La séance est reprise à midi. L'assemblée générale de la section française ratifie à l'unanimité la liste suivante :

*1re commission* (Exécution des décisions du congrès. Recherche et application des moyens pratiques pour

l'entente, l'organisation et l'action internationale des travailleurs et des socialistes) : SEMBAT et HUBERT LAGARDELLE.

2^e^ *commission* (Législation internationale du travail pour la limitation de la journée de travail. Discussion sur la possibilité d'un minimum de salaire dans les divers pays) : GROUSSIER et MOREAU.

3^e^ *commission* (Des conditions nécessaires de l'affranchissement du travail : *a*) constitution et action du prolétariat organisé en parti de classe ; *b*) expropriation politique et économique de la bourgeoisie ; *c*) socialisation des moyens de production) : LAFARGUE et PONARD.

4^e^ *commission* (Paix internationale, militarisme, suppression des armées permanentes) : VAILLANT et ALLEMANE.

5^e^ *commission* (La politique coloniale) : ROLDES et LAGROSILLIÈRE.

6^e^ *commission* (Organisation des travailleurs maritimes) : LAVIGNE et BRUNELLIÈRE.

7^e^ *commission* (La lutte pour le suffrage universel et la législation directe par le peuple) : LEPAGE et DALLE.

8^e^ *commission* (Socialisme communal) : DELORY et FLAISSIÈRES.

9^e^ *commission* (La conquête des pouvoirs publics et les alliances avec les partis bourgeois) : GUESDE et JAURÈS.

10^e^ *commission* (Le 1^er^ mai) : JOURNOUD et CADENAT.

11^e^ *commission* (Les Trusts) : ARGYRIADÈS et WILM.

12^e^ *commission* (La grève générale) : BRIAND et ZÉVAÈS.

La séance est levée au chant de l'*Internationale*.

## III. — Troisième séance du congrès

### Après-midi

A deux heures et demie Singer ouvre la séance. « Le bureau, dit-il, est unanime pour proposer au congrès de donner la présidence de chaque séance à deux délégués de nationalité différente. La séance sera présidée aujourd'hui par Vaillant et Singer; demain, par Andrea Costa (Italie) et Hyndman (Angleterre).— Le congrès se tiendra dans la grande salle, l'autre étant réservée aux commissions. »

Vaillant, au milieu d'une ovation, prend place à la présidence et prononce cette allocution : « Au nom des socialistes français qui nous ont élus, Renou et moi, nous vous remercions de nous permettre d'affirmer les sentiments de solidarité socialiste qui nous lient à nos camarades étrangers dans un pacte nouveau, pour le triomphe du socialisme. Nous sommes particulièrement heureux de retrouver ici beaucoup de ceux qui, en 1889, ont aidé à reconstituer, après la longue interruption qu'ont amenée les efforts de la réaction, ces congrès internationaux qui auront une si grande importance pour la fraternité des différentes nations.

» Permettez-moi maintenant de faire, comme au congrès de Mayence, un retour en arrière pour saluer celui qui sera pour nous toujours un modèle et un exemple : Wilhelm Liebknecht. (*Vive approbation.*)

» Quelles que soient nos divisions, nous sommes tous d'accord pour le but qui est devant nous, et chaque pays veut que ses forces soient un bataillon de l'armée socialiste

internationale. L'union s'impose devant l'œuvre à accomplir. Nous nous réunissons aujourd'hui dans des circonstances caractéristiques ; jamais la bourgeoisie n'a été si bas et jamais les circonstances n'ont mieux caractérisé son impuissance politique et économique, sa déchéance, tandis qu'au contraire jamais le Parti socialiste international n'a été aussi puissant, aussi plein de courage qu'à l'heure actuelle. Nous pouvons donc être certains, en acclamant le socialisme international, que dans les luttes qui s'engagent, le socialisme triomphera ». (*Applaudissements prolongés. — Cris répétés :* Vive la Commune ! Vive l'Unité !)

L'ordre du jour appelle la vérification des mandats. D'après les règles adoptées par le congrès de Londres, chaque nationalité a été chargée de vérifier ses mandats ; seuls les mandats contestés seront examinés par le bureau du congrès.

Delory prend la parole au nom d'une partie du socialisme français :

« Je demande aux camarades français de ne trouver aucune arrière-pensée dans ce que j'ai à dire.

» Voici le résultat de notre vérification des mandats : P. S. R., 223 mandats ; P. O. F., 765 ; Alliance communiste, 12 ; Fédération autonome de Saône-et-Loire, 22 ; Fédération des syndicats ouvriers de Saône-et-Loire, 30 ; Fédérations du Doubs, 17 ; Yonne, 14. Soit un total de 1.083 mandats représentés par 473 délégués.

» Nous n'avons pas discuté sur les 107 mandats réservés. (*Applaudissements.*) Nous pourrions maintenant faire nommer 2 délégués par organisation pour vérifier les mandats qui n'ont pas été jusqu'ici examinés ; mais, pour

aller plus vite nous acceptons de nous présenter ici avec les mandats acceptés par la première commission. » (*Applaudissements.*)

Briand répond au nom des autres organisations francaises :

« Au nom du P. O. S. R., de la Fédération des travailleurs socialistes, d'un certain nombre de Fédérations autonomes, de syndicats et de coopératives, je déclare que nous avions compris ce matin que l'accord avait été fait complet et sans réserves. Il avait été décidé par le Comité général que chaque organisation vérifierait ses mandats d'une façon globale. Nous nous étions engagés à choisir un délégué en commun, sans aucune réserve, et nous nous étonnons par suite que notre camarade Delory en formule à cette tribune ; tous nos mandats sont apportés au congrès qui les a acceptés par anticipation. » (*Applaudissements.*)

Le bureau demande que pour la France tous les mandats soient validés en bloc. Adopté.

Chaque nationalité vient rendre compte du travail de validation qu'elle a opéré.

*Allemagne.* — Singer : 45 délégués, dont 2 femmes, plus 2 délégués pour les femmes socialistes ; 2 délégués pour la fraction parlementaire ; 8 délégués pour les syndicats ouvriers. Au total 57 délégués.

*Italie.* — Enrico Ferri : « En Italie, nous sommes dans la nécessité de nous réorganiser partout après deux ans de réaction, sanglante d'abord, jésuitique ensuite. (*Applaudissements.*) C'est ce qui fait que nous n'avons pu envoyer que 10 délégués des groupes politiques ; car chez nous les groupes économiques ne peuvent adhérer

à l'oganisation socialiste, quoiqu'ils en soient l'âme. Nous avons dans les délégations cinq députés au Parlement, plus un délégué pour l'association des Italiens en Suisse, les autres pour les autres groupes socialistes italiens à Paris, Ivry, Nogent. En tout, quatorze délégués pour l'Italie. »

*Angleterre.* — LEE : 95 délégués, pour les Trades-Unions et les comités socialistes.

PETE CURRAN fait remarquer que la délégation anglaise aurait été plus nombreuse si le gouvernement de la reine n'avait dissous la Chambre des communes. Le congrès lui fait une enthousiaste ovation quand il déclare : « Beaucoup de nos camarades sont retenus par les élections. Ils soutiennent les candidats qui font la guerre contre la guerre. »

*Autriche.* — SKARET : 10 délégués, dont 5 des groupes politiques, 2 des syndicats, 3 des groupes ouvriers des différentes industries. — La dissolution du Reichsrath a empêché les socialistes autrichiens d'envoyer une délégation plus nombreuse.

*Belgique.* — FURNEMONT : 37 délégués, dont 5 députés, pour les groupements politiques et économiques.

*Russie.* — DANEWITCH : Malgré les grosses difficultés qui barrent la route au mouvement ouvrier russe, les Russes ont pu envoyer 23 délégués et 29 mandats dont 9 pour le parti démocrate socialiste révolutionnaire, 12 pour l'union des israélites, 5 pour les révolutionnaires, 3 pour les socialistes révolutionnaires. Tous validés.

*Pologne.*— DASZYNSKI : Il y a en tout 20 délégués avec 23 mandats; la section a validé 17 délégués et 18 mandats; 5 mandats, confiés à 3 délégués, sont contestés. Sur

ces 5 mandats, 2 sont aux mains d'une déléguée qui représente en même temps l'Allemagne. La majorité a invalidé l'un de ces mandats et renvoyé l'autre à la section allemande, aucun n'étant purement polonais ; la minorité défère tous les mandats contestés au congrès.

Rosa Luxembourg, visée par les paroles de Daszynski, présente, comme elle l'a fait à Zurich en 1893 et à Londres en 1896, la protestation d'une fraction des socialistes polonais contre la fraction dominante. Elle accuse certains socialistes polonais de poursuivre surtout la reconstitution de l'ancienne Pologne.

« Vous vous souvenez, dit-elle, des querelles sur la régularisation des mandats aux congrès de Zurich en 1893 et de Londres en 1896 ; ces discordes ne peuvent que dégrader la Pologne socialiste.

» Il ne s'agit pas d'irrégularité ou de validité de mandats, mais de deux courants politiques bien distincts : d'une part les socialistes démocrates polonais qui tendent la main aux socialistes internationaux, et de l'autre, les socialistes nationalistes (*Protestations sur plusieurs bancs*), qui poursuivent le rêve fantaisiste de la reconstitution de la Pologne.

» C'est le premier courant que nous avons l'honneur de représenter, mes amis et moi, car nous voulons réagir contre ces utopies nuisibles ; c'est contre ces tendances plus ou moins nationalistes que nous luttons, car le prolétariat n'est pas en état de changer la géographie politique des états capitalistes et bourgeois, mais il est obligé de s'organiser sur les bases géographiques et politiques créées par l'histoire, pour réaliser la conquête du pouvoir, la République sociale. » (*Vifs applaudissements.*)

Elle conclut en demandant au congrès de valider les cinq mandats contestés de la social-démocratie polonaise.

ADLER, délégué de la section autrichienne, prend ensuite la parole. Il déclare ne pas vouloir examiner la question de mandat qui divise les deux fractions polonaises. Il dit que le bureau pourra trancher cette question et le fera certainement dans le plus large esprit de conciliation. Mais il proteste contre toute insinuation calomnieuse à l'égard de DASZYNSKI, à l'idéal internationaliste duquel il rend hommage. Il regrette surtout que l'accusation d'être un nationaliste lui ait été jetée, car, surtout devant une assemblée française, il n'en est pas de plus flétrissante. (*Applaudissements répétés.*)

DASZYNSKI fait alors observer que la majorité de la délégation polonaise a contesté certains mandats ; elle n'a point injurié la fraction adverse du parti socialiste polonais.

HYNDMAN se lève pour protester contre cette discussion de mandats. VANDERVELDE rappelle que le congrès de Londres avait décidé que les contestations de cet ordre seraient jugées par le bureau. Il propose que le congrès de Paris fasse de même. ROSA LUXEMBOURG déclarant accepter que le bureau soit juge, l'incident est clos.

*Bohême.* — 2 délégués.

*Suisse.* — 10 délégués pour 11 mandats.

*Danemark.* — KNUDSEN : 19 délégués, dont 3 des groupes politiques, 3 du comité central, 13 des syndicats et coopératives et 2 des ouvriers auxiliaires.

*Hollande.* — VAN KOL : 9 délégués et 9 mandats.

*Espagne.* — PABLO IGLESIAS : 4 délégués, dont 3 pour le

parti ouvrier et 1 pour l'Union générale des travailleurs, qui comprend 121 syndicats.

*Suède.* — MENANDER : 3 délégués, 3 mandats.

*États-Unis.* — SANIAL : 6 délégués, un délégué général, 4 délégués de différents États, 1 délégué pour la *Trade and Labour Alliance.*

« Nous voulons, dit le rapporteur, reconstituer de fond en comble le mouvement ouvrier aux États-Unis sur une base socialiste.

» Une autre organisation veut, paraît-il, se faire représenter ici par des hommes qui ont été expulsés du parti socialiste. Nous sommes disciplinés et chez nous la discipline part d'en bas et doit s'imposer à tous. Ceux qui s'insurgent, nous les chassons par un referendum qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Donc personne n'a un prétexte pour former un parti en dehors de notre parti. » La délégation anglaise interrompt et fait remarquer que les discussions sur les mandats doivent être exclusivement portées devant le bureau du congrès.

*République Argentine*, représentée pour la première fois dans un congrès international : 1 délégué.

*Bulgarie* : actuellement 70 comités socialistes, 3 délégués.

*Irlande* : 3 délégués. Les progrès de l'idée socialiste y sont considérables, si l'on tient compte surtout de l'extrême misère du pays.

*Norvège* : 1 délégué.

*Portugal* : 3 mandats, confiés à 1 délégué, Jaurès.

SINGER invite chaque nationalité à déposer demain matin, sur le bureau, la liste de ses délégués.

Des télégrammes de solidarité et d'adhésion des socia-

listes roumains, des socialistes d'Écosse et des syndiqués espagnols sont lus par FURNEMONT.

SINGER demande que les commissions nommées se réunissent immédiatement dans la salle et commencent leurs travaux. La séance du congrès est levée à six heures et les commissions se mettent au travail. A la sortie, sur la proposition du bureau, une quête est faite pour les grévistes de Giromagny.

---

# TROISIÈME JOURNÉE

## MARDI 25 SEPTEMBRE

### I. — Quatrième séance du congrès

(MATINÉE)

Présidence de ANDREA COSTA et HYNDMAN

Le bureau vient de recevoir deux télégrammes émanant des socialistes espagnols et hollandais, et saluant le congrès. (*Applaudissements.*)

FURNEMONT annonce que le bureau, après avoir entendu les deux fractions de la section américaine, a décidé d'admettre tous les mandats américains. (*Applaudissements.*) Tous les mandats polonais sont également admis. (*Applaudissements.*)

Les séances du lendemain seront présidées par VANDERVELDE (Belgique) et ADLER (Autriche).

VAN KOL (Hollande), rapporteur de la 1re commission sur la question : *Exécution des décisions du congrès. Recherche et application des moyens pratiques pour l'entente, l'organisation et l'action internationales des travailleurs et des socialistes.*

« Il y a eu presque unanimité entre les membres de notre commission pour admettre la nécessité d'établir un

organe international des partis socialistes. On est tombé vite d'accord. On a voulu d'abord assurer une meilleure organisation des congrès ; — ensuite, garantir l'exécution des résolutions prises par ces congrès ; — enfin, créer immédiatement un comité permanent international. Un délégué par pays adhérent y figurera. Le comité disposera des crédits nécessaires. Il faut un secrétaire général salarié, chargé de distribuer les rapports et de publier un aperçu de ces rapports ; il publiera, de plus, de temps à autre, des manifestes traitant des questions politiques et économiques d'ordre général. Dans le sein de la commission se sont élevées des discussions nombreuses sur la solution des questions pratiques, mais nous nous sommes prononcés à l'unanimité sur les questions théoriques.

» Ce n'est pas la reconstitution de l'ancienne Internationale, — la gloire de ceux qui l'ont fondée, — qui était surtout un beau rêve, une forme trop large pour l'enfant chétif qui devait y vivre. Aujourd'hui, le socialisme n'est plus l'enfant chétif. C'est une femme féconde, aux puissantes mamelles, à laquelle il faut un corsage ample et souple. (*Applaudissements.*) Le secrétariat international sera le chêne aux vastes branches sous lequel se rencontreront les militants de tous pays. » (*Applaudissements.*)

L'orateur regagne sa place ; le Président lui fait remarquer qu'il a omis de donner les indications d'ordre financier.

Van Kol. — « Bon socialiste et mauvais financier, j'avais oublié la question principale, la question budgétaire. (*Vifs applaudissements.*)

» Nous avons fait à la commission les calculs globaux. Il suffirait d'une somme annuelle de 10.000 francs. Les dix

principaux pays interviendraient pour 8.000 francs, les dix autres pour 2.000 francs seulement.

» Pour compléter ce que j'ai dit précédemment, je dois ajouter que le comité permanent devra comporter, outre les titulaires, des membres suppléants.

» Avant de nous séparer, chaque nation devra avoir nommé ses délégués et suppléants au secrétariat international, cela pour que nous ayons créé dans cette belle ville de Paris l'organisation la plus révolutionnaire qui ait jamais existé. » (*Vifs applaudissements; ovations.*)

Le Président lit le texte de la résolution proposé par la première commission :

### Résolution

Le congrès international socialiste de Paris, considérant :

Qu'il importe aux congrès internationaux, destinés à devenir le parlement du prolétariat, de prendre les résolutions qui guideront le prolétariat dans sa lutte de délivrance ;

Que ces résolutions, résultat de l'entente internationale, doivent être traduites en actes ;

Décide de prendre les mesures suivantes :

1° Un comité d'organisation sera nommé aussi vite que possible par les organisations socialistes du pays où se tiendra le prochain congrès ;

2° Un comité permanent international ayant un délégué pour chaque pays sera formé et disposera des fonds nécessaires. Il arrêtera l'ordre du jour du congrès suivant et demandera des rapports à chaque nationalité adhérente au congrès ;

**3° Ce comité choisira un secrétaire général salarié chargé :**

**A. — De procurer les informations nécessaires ;**

**B. — De rédiger un code explicatif des résolutions prises aux congrès antérieurs ;**

**C. — De distribuer les rapports sur le mouvement socialiste de chaque pays, deux mois avant le congrès nouveau.**

**D. — D'établir un aperçu général des rapports sur les questions discutées au congrès ;**

**E. — De publier de temps à autre des brochures et des manifestes sur les questions d'actualité et d'intérêt général ainsi que sur les réformes importantes, et des études sur les graves questions politiques et économiques ;**

**F. — De prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'action et l'organisation internationales du prolétariat de tous les pays.**

La discussion est ouverte. SMITH (Angleterre) estime que 10.000 francs ne suffisent pas. Il faut demander à toutes les organisations socialistes (groupes politiques, coopératives, etc.) d'imposer à leurs membres une cotisation individuelle et annuelle de 10 centimes. VAN KOL déclare que c'est trop demander. ANSEELE demande que l'on sépare les questions, que l'on vote d'abord le principe ; puis on discutera le chiffre de 10.000 francs et le siège de la commission.

La question de principe, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. (*Enthousiasme prolongé*).

Sur la question du budget du Comité international, la citoyenne BONNEVIAL (France) soutient la cotisation personnelle de 10 centimes. ENRICO FERRI répond qu'il n'y a

pas lieu de s'adresser à chaque militant personnellement : ce sont les caisses nationales qui devront pourvoir au budget commun. Wurm (Allemagne) revient au chiffre de 10.000 francs. Ce chiffre est adopté à la presque unanimité.

Quant au siège du secrétariat international, Hyndman demande qu'il soit fixé en Belgique. Ce pays neutre est tout indiqué, comme le plus accessible. On trouvera à la Maison du Peuple de Bruxelles des locaux à titre gratuit. En outre, il y a là une imprimerie. (*Vifs applaudissements*). Par acclamation, le congrès décide que le Comité international siègera à Bruxelles.

Vandervelde remercie le congrès au nom du Parti ouvrier belge.

« Depuis longtemps, l'Internationale était dans no cœurs. Elle entre maintenant dans la voie des réalisations pratiques.

Les liens de sympathie qui existaient ainsi sont devenus maintenant des liens d'organisation. (*Applaudissements.*) Heureux et fier du grand honneur qu'on nous fait, j'affirme que dès le prochain congrès nous apporterons des résultats considérables, dignes de la grandeur de notre cause. Van Kol l'a dit tout à l'heure, la décision que vous venez de prendre en constituant un secrétariat international a une immense portée révolutionnaire. Je vous demande de la souligner en criant tous et de tout cœur : Vive l'Internationale ! »

Un immense cri de : « Vive l'Internationale ! » répond à celui de Vandervelde. Les applaudissements se prolongent en ovation. Quand le traducteur a terminé, la délégation anglaise acclame longuement le Parti ouvrier belge et le congrès bat un ban en son honneur.

Furnemont propose que, pour donner plus d'autorité morale au Comité international, la nomination des délégués ne soit pas faite sur le champ à titre définitif, mais reste soumise à la ratification du prolétariat de chaque pays. — La proposition est adoptée à l'unanimité.

Van Kol dépose un second projet de résolution au nom de la première commission :

Résolution

« Le Comité socialiste international devra exiger des groupes socialistes parlementaires nationaux l'organisation d'une commission spéciale interparlementaire pour faciliter une action commune sur les grandes questions politiques et économiques internationales.

» Cette commission sera adjointe au Comité socialiste international. »

Il la soutient en ces termes : « Nous avons un autre devoir à remplir, celui de réaliser l'entente interparlementaire. Au Reichstag, lorsqu'on demande des millions aux députés pour organiser la défense du pays et que les députés socialistes refusent ces crédits, on les traite de sans-patrie. On leur dit : « La France les donnerait. Elle ne refuse rien à son gouvernement. » Eh bien, il faut que dans tous les pays il y ait une entente interparlementaire, afin que toujours et partout la conduite des députés socialistes soit la même, et qu'ils répondent : « Pas un sou ! pas un soldat ! » Dans un autre ordre d'idées, le comité interparlementaire permettra aussi aux représentants du prolétariat d'émettre avec une force accrue des exigences identiques quand se débattront les lois ouvrières. Avec lui, par lui, il ne sera plus possible d'étouffer les

revendications du prolétariat. Ses cris seront entendus dans le monde entier. »

Le projet d'un comité interparlementaire est adopté sans discussion.

VANDERVELDE, d'accord avec ENRICO FERRI, COSTA, SINGER et HYNDMAN, présente une nouvelle résolution, déjà adoptée par le congrès des étudiants socialistes.

RÉSOLUTION

« Le secrétariat international siégeant à Bruxelles sera chargé de constituer les archives internationales du socialisme en centralisant les livres, documents, rapports qui concernent le mouvement ouvrier des différentes nations. »

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 12 h. 20.

## II. — Cinquième séance du congrès

(APRÈS-MIDI)

Présidence de ANDREA COSTA et HYNDMAN

Séance ouverte à 2 h. 1/4.

Les 3e, 4e, 5e et 10e commissions se réunissent ; la 3e se réunit à 3 heures.

TESSART (Hongrie). — « Nous sommes ici représentés par un seul délégué, non pas par manque de solidarité, mais parce que la Hongrie est le pays le plus pauvre, le plus opprimé. Dans le rapport imprimé que nous avons établi, vous verrez que des centaines de militants sont ou fusillés ou emprisonnés, et notre parti a dû payer de fortes

amendes. Nous sommes venus ici pour apporter nos plaintes et faire connaître notre vraie situation; nulle part la pauvreté n'est plus écrasante que dans notre pays, et nulle part le mouvement socialiste ne rencontre plus de difficultés dans son développement.

Nous approuvons la résolution votée ce matin pour la création d'un comité international, mais nous ne pourrons participer aux frais. Nous faisons appel, pour lutter contre la terrible réaction, à nos voisins les Autrichiens, qui connaissent bien notre situation particulière : qu'ils nous aident à lutter la main dans la main avec les prolétaires des autres pays ! » (*Vive approbation.*)

COSTA annonce que la délégation américaine a nommé deux délégués au bureau, SANIAL pour le Parti ouvrier socialiste et JACOB ROMBRO pour la Social-Democratie.

FURNEMONT donne lecture d'une lettre adressée, pour être remise au congrès, à GÉRAULT-RICHARD par les socialistes d'Australie (club de Sydney) :

« Le club internationaliste de Sydney, dans la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud, envoie ses vœux au congrès international réuni à Paris. Nous espérons que ce congrès servira à l'unité et aux intérêts du prolétariat de tous les pays.

» Nous sommes trop peu nombreux pour être représentés à ce congrès, mais nous espérons pouvoir l'être au prochain, quand bien même il n'y aurait qu'un seul délégué pour toute l'Australie.

» Il n'est pas possible de décrire les méthodes pratiquées par l'exploitation capitaliste dans notre pays pour l'agriculture et l'exploitation minière. Nous devons cepen-

dant mentionner comme trait particulier de l'oppression propriétaire le contrôle exercé par les banques et les compagnies d'hypothèques sur les industries et spécialement sur l'élevage, sauf sur les syndicats capitalistes. La plus grande partie du territoire de pâture, les bêtes à cornes et les moutons de la colonie sont actuellement dans la possession des banques, des compagnies d'hypothèques, qui rétribuent avec des salaires dérisoires les fermiers et les laboureurs.

» Tous les pouvoirs appartiennent aux capitalistes anglais ; les directeurs et les actionnaires résident en Angleterre. Les vexations et les lock-out sont fréquents dans toutes les industries, et ce n'est pas sans violences de la part des fonctionnaires qui, comme ailleurs, sont les créatures des classes propriétaires.

» La question des sans-travail est, relativement, aussi aiguë dans notre société que dans celle des autres pays et a forcé le gouvernement à établir des usines d'assistance dans lesquelles 3 à 4.000 travailleurs de toutes les catégories sont temporairement employés par lui.

» Les trade-unionistes, quoiqu'ils aient une bonne représentation parlementaire dans la colonie,— en effet, à l'heure actuelle, ils sont 22 sur 125 membres de la Chambre et tiennent ainsi la balance du pouvoir entre les deux partis bourgeois, les libres-échangistes et les protectionnistes, — les trade-unionistes ne professent pas des doctrines socialistes et ne travaillent pas consciencieusement à établir une société sociale démocratique en s'attaquant aux causes économiques des vexations auxquelles le prolétariat est soumis. Ils se contentent de chercher de simples palliatifs aux iniquités du système capitaliste. Les trade-unionistes

sont cependant ici, comme dans tous les autres pays anglais, légèrement pénétrés de l'idée socialiste.

» Nous confirmons notre adhésion aux principes de Karl Marx et au socialisme international, et nous envoyons au congrès nos fraternelles salutations. » (*Applaudissements.*)

Un nouveau délégué italien, de Reggio, vient d'être validé et entre au congrès.

FURNEMONT propose que le congrès aille déposer au Père-Lachaise, au mur des fédérés, une couronne d'immortelles rouges à la mémoire des martyrs de la Commune. « Car nous ne devons pas, dit-il, abandonner l'idéal révolutionnaire, qui est notre but final. »

La proposition est votée par acclamation. La date sera fixée dans la prochaine séance.

Suspension de séance. Reprise à 3 heures et demie.

WURM, rapporteur de la deuxième commission, sur la question : *Législation internationale du travail par la limitation de la journée de travail.* — « La commission présente la résolution suivante :

RÉSOLUTION

Le congrès, conformément aux décisions des congrès internationaux antérieurs :

Considère que la limitation de la journée de travail doit continuer à faire l'objet des efforts incessants de tous les travailleurs ;

Et déclare que la durée de travail journalier doit être fixée par la loi au maximum provisoire de huit heures pour les travailleurs de tous pays et de toutes catégories ;

Engage les organisations ouvrières à poursuivre l'obtention de cette réforme en agissant d'une manière progressive et en unissant l'action syndicale avec l'action politique.

» Cela ne veut pas dire que les représentants du prolétariat dans les parlements ne doivent légiférer que sur la journée de huit heures; ils doivent poursuivre et accepter toute diminution de la journée de travail. En outre, la journée de huit heures ne doit être l'œuvre ni de l'action politique isolée, ni de l'action économique isolée ; on doit y arriver par les luttes politiques et syndicales à la fois. »

Citoyenne Sitz (Allemagne) : « Je parle au nom des citoyennes allemandes, et nous nous déclarons pour le principe de la limitation légale de la journée de travail. On a parlé du travail libre; cela n'existe pas. Cette limitation de la journée de travail est la base de tout progrès social, et le jour où cette journée sera réellement fixée à huit heures toutes les libertés suivront l'obtention de cette liberté. Il faut donc l'égalité absolue pour l'homme et la femme, et même, à cause de cette égalité, il faut plus de protection encore pour la femme que pour l'homme, car la femme est dans une situation inférieure à celle de l'homme en face du capitaliste qui exploite sa faiblesse plus encore qu'il n'exploite le travail de l'homme.

» Mais il faut se souvenir que la femme donne naissance à l'homme ; en elle est l'être humain, les générations de l'avenir, et si le prolétariat doit remplir la mission historique de l'affranchissement du travailleur du joug honteux du capitalisme, il faut que ce prolétariat, par la protection donnée à la femme, naisse sain d'esprit et beau de caractère. » (*Vifs applaudissements.*)

CHAMPY (France) insiste sur la nécessité de l'action syndicale pour l'obtention de la journée de huit heures.

Le congrès décide que les orateurs ne pourront parler plus de dix minutes chacun.

La résolution de la 2e commission est adoptée à l'unanimité.

Sur la seconde partie de la question : *Discussion de la possibilité d'un minimum de salaire dans les divers pays*, la 2e commission présente la résolution suivante :

RÉSOLUTION

Le congrès déclare que le minimum de salaire n'est possible que là où il peut être fixé par des syndicats fortement organisés ; que ce minimum, dont le taux ne peut être fixé d'une façon générale et unique pour tous les pays, doit être en tout cas en rapport avec les nécessités de l'existence envisagée de la façon la plus large ;

Engage les travailleurs à poursuivre l'établissement de cette réforme en cherchant les moyens les plus pratiques d'y arriver, lesquels seront appropriés tant à la situation économique et industrielle qu'à la situation politique de chaque région ;

Recommande en première ligne, pour obtenir ce résultat, la pression sur les pouvoirs et administrations publics, qui peuvent établir le minimum de salaire soit en le payant directement pour les travaux publics, soit en l'imposant aux entrepreneurs adjudicataires de travaux.

GHEUDE (Allemagne), rapporteur : « Nous avons abordé la question du minimum de salaire et, de notre discussion assez animée, il résulte que deux courants se sont manifestés pour arriver à l'obtention de ce minimum.

» Les Anglais voudraient que la loi fixât le minimum de salaire, tandis que les Allemands s'y opposent, parce que ce ne serait pas conforme à l'esprit socialiste et parce qu'il y aurait des difficultés insurmontables.

» Nous nous sommes trouvés cependant d'accord pour penser que, tout d'abord, l'essentiel est l'existence de syndicats puissants dans les divers pays. (*Applaudissements.*) Puis nous avons déterminé ce que nous entendons par minimum de salaire, que nous avons pensé devoir être fixé suivant les nécessités de l'existence déterminées de la façon la plus large. Quant aux moyens à employer pour l'obtenir, chaque nation déterminera les moyens les plus appropriés suivant sa situation. Mais, chez toutes les nations, l'État, les communes, les villes l'imposeront formellement dans leurs cahiers des charges. » (*Applaudissements.*)

MOLKENBUHR (Allemagne, député de Hambourg) : « Si je me suis élevé contre la fixation du minimum, ce n'est pas parce que je ne souhaite pas aux ouvriers un salaire plus élevé, mais c'est parce que ce n'est pas par une loi que nous pourrons arriver à fixer un minimum de salaire. Rappelez-vous qu'il y a un siècle, à Paris, on a voulu fixer un minimum pour le prix des denrées alimentaires ; cette tentative a échoué comme elle échouerait aujourd'hui, parce que nous ne pouvons exercer de pression sur le prix des objets nécessaires. Mais ce que nous pouvons souhaiter, c'est le développement de l'action syndicale, ce qui nous permettrait d'arriver au même résultat.

» Le camarade Van Kol a indiqué à la commission qu'un salaire qui sera considéré comme énorme en Russie sera dérisoire en France, et il a reconnu également la

nécessité de développer l'action syndicale qui obligera à fixer un minimum de salaire dans telle région où s'exercera utilement son action.

» De plus, nous socialistes, nous disons qu'il faut assurer les moyens d'existence non seulement de ceux qui travaillent, mais encore de ceux qui ne peuvent travailler. Il faut demander à l'État d'assurer un minimum d'existence à tous les hommes.

» Nous concluons donc que nous ne pouvons résoudre cette question internationalement, mais que nous pouvons, dans certains cas, par l'action syndicale, imposer des conditions de travail aux États et aux particuliers. *(Applaudissements)*.

» Si, dans la commission, les délégués allemands n'ont pas voté la résolution présentée, c'est qu'il ne leur en a pas été fait une traduction exacte. Maintenant qu'ils en connaissent le texte, ils s'y rallient. »

La résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Costa annonce que la section russe vient de valider un nouveau mandat, confié au citoyen Rubanovitch. Il donne lecture d'un télégramme de la Social Démocratie de Hongrie, et d'un télégramme des associations ouvrières de Gueugnon et du Creusot (Saône-et-Loire) :

« Le comité d'action appelle l'attention du congrès international socialiste de Paris sur les camarades de Gueugnon et du Creusot qui luttent depuis quatorze mois pour secouer le joug capitaliste. Pour conquérir leur indépendance, ils ont besoin de l'appui et du concours des socialistes du monde entier. Le comité d'action espère que les membres du congrès viendront par leur obole

en aide à leurs revendications ; il demande qu'une collecte soit faite à chaque séance et adresse son salut socialiste à tous les camarades.

Signé : CHAZEL. »

Des citoyens se tiendront à la porte du congrès pour recueillir l'obole des congressistes.

BŒMELBURG (Allemagne), rapporteur de la 10e commission sur la question : le Premier Mai : « La commission n'a pas voulu rendre le chômage du 1er Mai obligatoire ; car, pour le succès du 1er Mai, deux conditions sont avant tout nécessaires : 1° de fortes organisations syndicales ; 2° des circonstances économiques favorables. Par une active propagande, nous devons faire en sorte que tous les ouvriers comprennent l'efficacité de cette manifestation (*Applaudissements.*) La commission tout entière s'est arrêtée à la résolution suivante :

RÉSOLUTION

Le congrès international de Paris adhère, quant à la manifestation du Premier Mai, aux décisions des congrès internationaux antérieurs ; il estime que la manifestation du Premier Mai est une démonstration efficace pour la journée de huit heures ; il est d'avis que le chômage est la forme la plus efficace de cette démonstration. »

JOURNOUD (France), partisan de l'obligation, demande que la propagande soit du moins très active en faveur de la journée du Premier Mai. La proposition de la commission est adoptée à l'unanimité.

ELLENBOGEN (Autriche), député au Reichsrath, rapporteur de la troisième commission, sur la troisième question : *Des conditions nécessaires de l'affranchissement du travail : a) constitution et action du prolétariat organisé en parti de classe; b) expropriation politique et économique de la bourgeoisie ; c) socialisation des moyens de production :*

« On est convenu, dans la commission, qu'il faut rendre le prolétariat conscient de ses devoirs de classe : c'est un travail lent et patient, qui aboutira à faire cesser les querelles dans la classe prolétarienne, et qui mettra fin aux divisions entre socialistes. (*Applaudissements.*) La commission a voté les deux textes que voici, le premier à l'unanimité, le second à la majorité des voix. »

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

Le prolétariat est le produit nécessaire du régime capitaliste de production qui exige l'expropriation politique et économique du travail par le capital. Son relèvement et son émancipation ne peuvent se réaliser qu'en entrant en antagonisme avec les défenseurs intéressés du capitalisme, lequel, par sa constitution même, doit aboutir inévitablement à la socialisation des moyens de production.

Devant la classe capitaliste, le prolétariat doit, par conséquent, se dresser en classe de combat.

Le socialisme, qui s'est donné la tâche de constituer le prolétariat en armée de cette lutte de classe, a pour devoir, avant tout, de l'initier par un travail méthodique, réfléchi et nécessaire à la conscience de ses intérêts, de sa force, et d'user, à cet effet, de toutes les armes que la situation

politique et sociale met entre ses mains et que sa conception supérieure de la justice lui suggère.

Au nombre de ces moyens, le congrès indique l'action politique du suffrage universel et l'organisation de la classe ouvrière en groupes politiques, syndicats et coopératives, caisses de secours, cercles d'art et d'éducation.

Il engage les militants socialistes à propager (1) le plus possible ces moyens de lutte et d'éducation qui augmentent la force de la classe ouvrière et la rendent capable d'exproprier politiquement et économiquement la bourgeoisie et de socialiser les moyens de production.

### Deuxième Résolution

Les socialistes de tous les pays s'engagent à intervenir afin que les étrangers jouissent dans leur pays respectifs du même droit de coalition que les nationaux de ces pays et à se servir à cet effet de tous les moyens à leur disposition.

Harriman (États-Unis) déclare que la question syndicale est une question vitale pour les socialistes américains. C'est là-dessus que se sont divisés son parti (P. démocrate-socialiste) et celui que dirigent Sanial et Daniel de Léon (P. ouvrier socialiste). Ceux-ci, alléguant que certains chefs de Trade-Unions américaines sont au service des capitalistes, ne veulent pas s'associer au mouvement syndical. Le Parti démocrate socialiste croit au contraire qu'il faut soutenir le mouvement syndical, l'épurer s'il est corrompu, y faire prévaloir les doctrines socialistes, et ne pas oublier que l'organisation syndicale est à la base du mouvement socialiste.

(1) Sur ce mot, voir plus loin, 6e séance, p. 55.

Là-dessus s'élève un incident, qui interrompt cette discussion.

JEAN BERTRAND (France, P. O. F.) s'étonne qu'on parle, dans un congrès socialiste, de cercles d'études et d'universités populaires. Il ajoute, que, dans la hâte de la discussion, des délégués peuvent être surpris et entraînés à voter pour des idées qu'ils réprouvent. Il demande donc que tous les projets de résolution soient imprimés et distribués avant le vote.

FURNEMONT. — « Alors, que la commission d'organisation remette au congrès la caisse du congrès. »

DELORY demande que l'on remette la suite de la discussion au lendemain. (*Protestations.*)

Il est six heures. La salle est plongée dans l'obscurité, les lampes électriques ne fonctionnent pas.

ANDREA COSTA, président, regrette que le Comité général socialiste français ne fasse pas acte de présence. (*Applaudissements*). Il lui transmettra la proposition du citoyen Bertrand.

DELORY ayant parlé de remettre les propositions à la presse, COSTA répond : « Le congrès socialiste doit avoir le moyen de faire cette publication. » (*Applaudissements.*)

VANDERVELDE : « La seule objection à opposer à la résolution proposée par le citoyen Jean Bertrand est la question d'argent. Un de nos camarades français dont le dévouement est connu de tous me déclare qu'il se met à la disposition du congrès pour faire cette impression d'ici à demain.

» Je crois exprimer le sentiment du bureau entier en constatant qu'alors que dans d'autres pays tous les détails d'organisation avaient été prévus par les partis

nationaux, nous nous trouvons en France en présence d'un Comité général que des préoccupations étrangères ont empêché de prendre les mêmes mesures. » (*Applaudissements répétés*).

DELORY, au nom des coopératives du Nord, offre de remettre au bureau les sommes nécessaires à l'impression des résolutions du congrès. (*Cris nombreux :* Non ! non !)

EBERS (France, P. S. R.) : « Je n'ai pas de mandat du Comité général du Parti socialiste français, mais y appartenant, c'est en cette qualité que je dis au camarade Vandervelde que ses critiques sont trop sévères (*Protestations, cris* : Pas assez ! pas assez ! ) vis-à-vis des camarades du Comité général appartenant à toutes les organisations françaises. Le Comité général a fait tous ses efforts pour réaliser dans la mesure du possible l'organisation du congrès international. » (*Cris nombreux :* Non ! non ! )

ANDREA COSTA prie Ebers de descendre de la tribune, et déclare que le bureau s'entendra avec un camarade français qui offre d'imprimer les rapports.

La séance est levée à 6 heures 3/4.

---

# QUATRIÈME JOURNÉE

## MERCREDI 26 SEPTEMBRE

### I. — Sixième Séance du Congrès.

(MATINÉE)

Présidence de Émile VANDERVELDE et ADLER.

VANDERVELDE annonce que le bureau, réuni le matin avant la séance du congrès, a décidé d'accorder deux suffrages à chaque nationalité; s'il advient malheureusement qu'une nationalité soit divisée en deux fractions, chaque fraction aura un suffrage.

« Le Comité général a pris des mesures pour corriger l'installation, jusqu'à ce jour fort défectueuse, des travaux du congrès. L'insuffisance des préparatifs matériels est attribuable à ce que le Comité général avait à préparer, outre le congrès international, le congrès national français. S'il y a eu malentendu entre le Comité général français et le congrès international, ce malentendu est dissipé.» (*Applaudissements.*)

Le bureau du congrès se rendra, le vendredi 28 septembre, à 8 heures 1/2 du matin, au cimetière du P. Lachaise, pour déposer une couronne au mur des Fédérés. Le bureau compte que tous les congressistes l'accompagneront.

Furnemont demande l'aide fraternelle des délégués du congrès pour les grévistes verriers belges. — Il donne lecture d'un télégramme des socialistes arméniens résidant à Genève, et d'un télégramme des groupements socialistes et des syndicats de Saint-Quentin.

Vandervelde. — « L'ordre du jour appelle la fin de la discussion sur la troisième question ; la parole est au citoyen Ellenbogen, rapporteur de la troisième commission. »

Ellenbogen. — « La résolution que j'ai apportée au nom de la commission a soulevé des critiques : ces critiques ont été engendrées par un malentendu, par une inexactitude de traduction. Au lieu des mots : « Le congrès engage les militants socialistes à *propager* le plus possible... etc. », il faut lire : « Le congrès engage les militants socialistes à *combiner* le plus possible les moyens de lutte et d'éducation... etc. ». Ce libellé permet de tenir compte de toutes les tendances ; la résolution a d'ailleurs été adoptée à l'unanimité ; le citoyen Lafargue lui-même s'y est rallié. Il n'y a donc plus qu'à procéder au vote. »

Lafargue (France, P. O. F.) dit qu'en effet la commission, voulant obtenir un vote unanime, a écarté toutes les questions qui pouvaient la diviser. Elle a écarté les questions de doctrine soulevées en Allemagne par Bernstein. « A propos de la coopération, un délégué a dit à la commission que c'était un moyen d'exproprier la classe capitaliste. Or, un délégué de Belgique, où la coopération est pratiquée depuis si longtemps et avec tant de succès, a déclaré que le Parti ouvrier belge n'avait jamais regardé la coopération comme capable d'affranchir les travailleurs.

La coopération n'est qu'un moyen de recrutement, une ressource pour nos budgets. »

Lafargue fait allusion à certains projets, selon lesquels, avec six cent mille francs, on s'imaginait créer au Creusot un atelier coopératif, et tenir en échec les millions de Schneider.

JAURÈS proteste de sa place. Le Président invite Lafargue à ne pas jeter dans le débat des questions qui l'irritent.

LAFARGUE demande au congrès d'adopter la résolution votée par l'unanimité de la 3e commission.

KRITSCHEWSKI ne partage pas les réserves faites par Lafargue. On a parlé du « *danger* » des coopératives : la commission a écarté ce mot. Il n'y avait donc qu'une opposition personnelle du citoyen Lafargue contre la coopération, opposition que la commission n'a point partagée. (*Applaudissements des Indépendants de la section française.*)

FRIBOURG : « Le citoyen Lafargue, pour discréditer la coopérative de Gueugnon, a dit qu'elle voulait fondre des canons. C'est tout ce qu'il y a de plus faux. Une telle argumentation est d'autant moins admissible que, si la coopérative de Gueugnon constituait, comme Lafargue l'a dit, une « duperie », cette duperie serait à la charge du Parti ouvrier français aussi bien que des Indépendants, puisque des délégués de ce parti ont été envoyés au comité d'organisation. » (*Applaudissements.*)

La clôture est prononcée et la résolution de la 3e commission mise aux voix. Adoptée à l'unanimité.

Le congrès passe à l'examen de la 9e question : *la con-*

*quête des pouvoirs publics et les alliances avec les partis bourgeois.*

Dans la 9e commission, la majorité et la minorité ont leur rapporteur : VANDERVELDE pour la majorité ; ENRICO FERRI (Italie) pour la minorité.

ADLER prend à la présidence la place de Vandervelde, rapporteur : « La minorité avait demandé une réunion supplémentaire de la commission. Mais, pour ne pas interrompre la séance, on va procéder à la lecture des rapports. On lèvera alors la séance, et la réunion supplémentaire de la commission aura lieu. »

VANDERVELDE : « Je désire donner au congrès, le plus objectivement possible, un résumé des débats de la commission.

» Pour ce qui concerne la 1re subdivision (*alliance avec les partis bourgeois*), le débat a été extrêmement bref. Tous les membres de la commission, à quelque nationalité et à quelque orientation socialiste qu'ils appartinssent, voient, sous ce rapport, les choses de même façon. La preuve, c'est que ce fut le texte adopté par nos camarades du Parti ouvrier français à leur congrès d'Ivry qui devint notre texte définitif proposé à l'unanimité de la commission. Le voici (1) :

---

(1) La résolution adoptée par la commission, et lue par Vandervelde, ne contient que les deux derniers paragraphes de la résolution votée par le congrès d'Ivry, du Parti ouvrier français, dont voici le texte complet :

CONQUÊTE DES POUVOIRS PUBLICS

Le dix-huitième congrès du Parti ouvrier français rappelle que, par conquête des pouvoirs publics, il faut entendre l'expropriation politique de la classe capitaliste, que cette expropriation ait lieu pacifiquement ou violemment.

Elle ne laisse place par suite, en régime bourgeois, qu'à l'occu-

### Résolution

Le congrès rappelle que la lutte de classes interdit toute espèce d'alliance avec une fraction quelconque de la classe capitaliste.

Étant admis même que des circonstances exceptionnelles rendent nécessaires par endroits des coalitions (bien entendu, sans confusion de programme et de tactique), ces coalitions, que le Parti doit s'attacher à réduire à leur minimum jusqu'à complète élimination, ne sauraient être tolérées qu'autant que leur nécessité aura été reconnue par l'organisation régionale ou nationale dont relèvent les groupes engagés.

» D'alliances avec les partis bourgeois, il est avéré, en effet, qu'on n'en peut faire de façon durable, car cette façon de procéder irait à l'encontre du principe de la lutte des classes. Tout au plus peut-on en faire de façon accidentelle.

---

pation des positions électives dont le Parti peut s'emparer au moyen de ses propres forces, c'est-à-dire des travailleurs organisés en parti de classe, et interdit nécessairement toute participation socialiste aux gouvernements bourgeois contre lesquels les socialistes doivent rester à l'état d'opposition irréductible.

Le congrès rappelle également que, pour les mêmes raisons, la lutte de classe interdit toute espèce d'alliance avec une fraction quelconque de la classe ennemie.

Étant admis même que des circonstances exceptionnelles rendent nécessaires par endroits des coalitions (bien entendu sans confusion de programme et de tactique), ces coalitions, que le Parti doit s'attacher à réduire à leur minimum jusqu'à complète élimination, ne sauraient être tolérées qu'autant que leur nécessité aura été reconnue par l'organisation régionale ou nationale dont relèvent les groupes engagés.

» Ferri disait à la commission : « Supposez que, dans un pays où les routes sont dangereuses, trois hommes de convictions politiques et philosophiques nettement opposées se rencontrent et soient attaqués simultanément. Alors ils oublieraient leurs divergences pour se défendre contre l'ennemi commun ».

» Il doit en être de même pour les socialistes. Et une coalition est légitime au cas où la liberté est menacée comme en Italie; elle est légitime encore quand il s'agit de défendre les droits de la personnalité humaine, comme naguère en France. (*Longs applaudissements dans une partie de l'assemblée.*) Elle est légitime enfin, quand il s'agit d'emporter le suffrage universel, comme en Belgique. (*Applaudissements.*)

» En somme, nous pensons que les coalitions sont un mal parce qu'elles tendent à affaiblir la conscience de classe du prolétariat. Mais elles sont parfois un mal nécessaire, lorsqu'entre deux maux il faut savoir choisir le moindre. C'est un moyen de lutte dont il faut user avec une extrême prudence. En un mot, des coalitions ne peuvent être admises que dans des circonstances exceptionnelles et temporairement.

» Sur la deuxième subdivision de la question (la *participation à un gouvernement bourgeois*) que, quant à moi, je considère comme d'intérêt local et secondaire, la commission s'est divisée. Il y a deux résolutions en présence : la première, proposée par Karl Kautsky et adoptée par 24 voix ; la seconde, émanant de Enrico Ferri et Jules Guesde, qui n'a réuni que 4 suffrages. La résolution Ferri-Guesde concluait à l'interdiction formelle et absolue de la participation aux gouvernements bourgeois.

» Quant à la résolution Kautsky, — ce que je me permettrai d'appeler la savante consultation théorique de l'un des hommes que la Social-Démocratie s'honore le plus de compter dans ses rangs (*Applaudissements*), — elle est ainsi libellée :

### Projet de Résolution Kautsky.

Dans un État démocratique moderne, la conquête du pouvoir politique par le prolétariat ne peut être le résultat d'un coup de main, mais bien d'un long et pénible travail d'organisation prolétarienne sur le terrain économique et politique, de la régénération physique et morale de la classe ouvrière et de la conquête graduelle des municipalités et des assemblées législatives.

Mais, dans les pays où le pouvoir gouvernemental est centralisé, il ne peut être conquis fragmentairement.

L'entrée d'un socialiste isolé dans un gouvernement bourgeois ne peut pas être considérée comme le commencement normal de la conquête du pouvoir politique, mais seulement comme un expédient forcé, transitoire et exceptionnel.

Si, dans un cas particulier, la situation politique nécessite cette expérience dangereuse, c'est là une question de tactique et non de principe : le congrès international n'a pas à se prononcer sur ce point ; mais, en tous cas, l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois ne permet d'espérer de bons résultats pour le prolétariat militant que si le Parti socialiste, dans sa grande majorité, approuve pareil acte et si le ministre socialiste reste le mandataire de son parti.

Dans le cas, au contraire, où ce ministre devient

indépendant de ce parti, ou n'en représente qu'une portion, son intervention dans un ministère bourgeois menace d'amener la désorganisation et la confusion pour le prolétariat militant; elle menace de l'affaiblir, au lieu de le fortifier, et d'entraver la conquête prolétarienne des pouvoirs publics, au lieu de la favoriser.

En tout cas, le congrès est d'avis que, même dans ces cas extrêmes, un socialiste doit quitter le ministère lorsque le Parti organisé reconnaît que ce dernier donne des preuves évidentes de partialité dans la lutte entre le capital et le travail.

» Tel est le texte de la résolution adoptée par 24 voix contre 4.

» Sans avoir la prétention ni la témérité de refléter l'opinion de tous les membres de la commission, je voudrais vous donner mon sentiment personnel. En ce qui concerne les alliances et coalitions avec les partis bourgeois, je puis être extrêmement bref : il ne faut en user qu'avec la plus grande circonspection, car elles peuvent affaiblir la conscience de classe du prolétariat. Mais, ne l'oublions pas, les coalitions sont parfois un mal nécessaire.

» J'en arrive maintenant à la résolution qui passionne surtout une nationalité. Je tiens à le dire : la résolution que nous avons adoptée ne doit être envisagée ni comme une condamnation, ni comme une approbation tacite de la conduite des socialistes français. Pour montrer à quel point la majorité, qui a pourtant voté en faveur de la participation, a voulu faire preuve de tolérance et de conciliation, je dois vous déclarer que le plus grand nombre d'entre nous, si nous avions à nous prononcer sur le cas concret qui préoccupe nos camarades de France, diraient :

Quelle que soit la valeur intellectuelle et morale du ministre socialiste, nous considérerons que les inconvénients sont infiniment plus grands que les avantages. Nous dirions que Millerand et ses amis ont commis une faute (*Applaudissements du P. O. F.*) en acceptant une telle mission sous leur responsabilité personnelle et exclusive, et qu'ils commettent une faute encore plus grande en y restant contre le vœu d'une fraction importante du socialisme français. (*Applaudissements et cris de triomphe d'un côté de la salle*). Je demande aux membres du Parti ouvrier français de ne pas tant m'applaudir, car il s'en trouvera tout à l'heure parmi eux pour nous critiquer et dire que la résolution prise est trop vague et trop générale.

» Le congrès international n'est d'ailleurs pas une cour de justice destinée à flétrir et à prononcer des décrets d'excommunication. Notre rôle à nous est au contraire un rôle de tolérance et de conciliation.

» Nous avons à nous prononcer formellement sur les questions de principes, mais nous devons laisser une liberté complète aux nationalités touchant les questions de tactique. (*Applaudissements des Indépendants*).

» Ce qui nous distingue du Parti ouvrier français, c'est que nous considérons que la question ministérielle est une question de tactique et non de principes. (*Applaudissements des Indépendants. Protestations du P. O. F.*) J'avais raison, vous le voyez, de vous demander de ne point tant m'applaudir, vous le regrettez déjà.

» Vous connaissez la thèse de certains de nos amis français : les socialistes peuvent accepter des fonctions électives; il ne peuvent assumer les fonctions nominatives. D'après cette thèse, un socialiste peut devenir maire

de Lille, mais il doit se fermer l'accès du gouvernement.

» On ne peut assimiler entièrement les deux situations; mais, dans un pays de régime représentatif et démocratique, les ministres sont autant les délégués du parti qu'ils représentent, que les maires qui sont élus par les partis. (*Applaudissements.*) Pour que cette thèse soit vraie, il faut que le ministre ne soit pas une personnalité sans mandat, mais le représentant d'un parti organisé qui le soumette à son contrôle et lui impose sa juridiction. (*Applaudissements.*)

» Van Kol disait à la commission : Dans un pays comme le nôtre, ou en Allemagne, celui qui serait assez « stupide » pour entrer dans un ministère bourgeois sans l'assentiment de son parti, serait exclu immédiatement.

» Cette participation n'est donc, en résumé, qu'un expédient : encore lui faut-il réaliser cette condition qu'elle ne soit pas une cause de discorde, au lieu d'être un gage d'union. Un socialiste ne doit pas tolérer des promiscuités révoltantes, accepter des solidarités inacceptables, encourir la possibilité d'imbroglios qui jettent le désarroi dans les consciences et la confusion dans les rangs du prolétariat. Ou alors le Parti a le droit de lui dire : « Vous êtes sorti de nos rangs, rentrez-y. »

» Je termine : autant nous considérons la question des coalitions comme fondamentale, autant nous sommes obligés de dire que la question ministérielle n'est, comme le déclarait hier Jaurès, qu'un accident, un épisode dans l'évolution sociale du prolétariat. (*Applaudissements.*)

» Nous pensons que, quelle que soit la valeur du socialiste nommé ministre, son portefeuille ne pèsera jamais

bien lourd dans la balance entre le capital et le travail. (*Applaudissements*).

» En tout cas, quand cessera le conflit entre socialistes français, ce sera un soulagement pour le prolétariat international tout entier. Le combat socialiste est autre chose qu'une lutte de couloirs et de portefeuilles. Dans le rude combat pour notre but final, pour la Justice entière, notre tâche est plus grande. Sur ce pénible chemin, il en est qui tomberont de fatigue ou frappés par les balles de l'ennemi.

» Nous poursuivrons l'œuvre lente et patiente de l'organisation ouvrière et nous dresserons, contre le monde ancien, une génération forte physiquement, intellectuellement et moralement. Nous formerons, par l'unité compacte, un bloc compact. De même que les barbares, quand ils marchaient à la bataille, s'attachaient les uns aux autres par des chaînes qu'ils avaient eux-mêmes forgées, nous nous lierons par un amour immense, une foi commune, une action commune ! (*Acclamations.*)

» Quand le prolétariat sera physiquement, moralement et intellectuellement préparé à sa grande tâche, il sera mûr pour le gouvernement du monde. Il se dressera devant la classe capitaliste et dira : Sortez dé la maison. Elle est à nous ! Nous sommes dignes d'y entrer » (*Ovations prolongées.*)

La séance est levée à 12 h. 1/2.

## II. — Septième séance du congrès

### APRÈS-MIDI

Présidence des citoyens VANDERVELDE et ADLER.

On traduit le discours prononcé à la fin de la séance précédente par le citoyen Vandervelde.

ENRICO FERRI, rapporteur de la 9e commission au nom de la minorité : « Officiellement, je suis rapporteur de la minorité. Hier soir je suis rentré chez moi avec la conviction d'être rapporteur de la minorité. Et ce matin, comme le condamné à mort, je me suis demandé ce que j'étais, et je me suis convaincu que j'étais rapporteur de la majorité. Le discours de Vandervelde m'a confirmé dans cette idée.

» La question examinée par la 9e commission est double : participation au pouvoir par un socialiste; alliance du Parti socialiste avec des fractions de la bourgeoisie.

» On a commencé par discuter la première question ; 22 voix contre 4 ont accepté la motion Kautsky qui défend énergiquement la participation dans le principe et qui la permet aussi résolument dans la pratique. Quant aux alliances, c'est à l'unanimité que la commission les a réprouvées. Pour mon compte, j'ai soutenu l'opinion qui a été déjà battue dans d'autres congrès et qui le sera encore aujourd'hui. (*Protestations.*)

» Établissons d'abord que, quel que soit le vote, il n'y aura pas de vainqueurs et de vaincus.

» Il est évident que ces différences de conception tactique sont, non pas l'effet d'ambitions ou d'habiletés person-

nelles, mais le résultat d'un état d'âme socialiste dans l'univers entier. Nous traversons une phase décisive dans l'évolution du Parti socialiste international. La France peut lui donner plus d'éclat, mais chaque pays a le même état d'âme. En France c'est le cas Millerand ; en Italie la « tactique autonome », en Allemagne la résolution Bebel pour la participation aux élections du Landtag.

» Il serait inutile de la part des délégués étrangers d'avoir fait des milliers de kilomètres pour venir ici prendre une résolution à l'instar de Ponce-Pilate.

» Lorsqu'on dit que le cas Millerand n'intéresse pas le prolétariat universel, c'est exact quand on parle seulement de Millerand, c'est faux quand on parle du cas en général. Nous n'avons pas le droit de flétrir, mais nous avons le droit de juger. Nous sommes l'arbre du socialisme international, dont la masse des socialistes, prolétaires industriels et agricoles, constitue les racines. Nous avons le devoir de prendre une décision, mais nous ne devons pas oublier que la sève de l'arbre est prise dans la racine, c'est-à-dire dans la masse prolétarienne. Le prolétariat demande une règle, une boussole.

» Écartons de nos discussions les personnalités. En Italie, Turati et moi sommes comme Jaurès et Guesde en France, avec cette différence toutefois qu'en Italie nous avons dépassé la phase personnaliste du socialisme. (*Applaudissements.*)

» Le Parti ouvrier français a poursuivi pendant vingt ans l'application des idées marxistes précises, cristallines, d'acier. (*Applaudissements. Tumulte.*) Je crois que dans ces derniers temps ses représentants les plus autorisés sont restés un peu immobiles dans certaines formules

schématiques, qui n'étaient d'ailleurs que des interprétations dogmatiques des disciples de Marx.

» Il y a, d'autre part, en France, un autre courant, aussi socialiste que le premier, qui veut s'occuper de l'organisation progressive du prolétariat. Cette partie du socialisme français s'est trouvée engagée à fond dans l'affaire Dreyfus. Nous avons suivi l'attitude de ce Parti dans cette crise, nous l'avons vue avec le regard de cette « postérité contemporaine » qu'est l'opinion étrangère.

» Si les mérites historiques du Parti ouvrier français sont indéniables, le courant socialiste dont je parle a glorieusement mené la lutte pour la France moderne contre le militarisme et le cléricalisme qui n'appartiennent pas seulement à la bourgeoisie, mais qui sont au contraire de tous les temps, contre le militarisme et le cléricalisme qui avaient pour eux l'argent, c'est-à-dire beaucoup de journaux, de puissance de suggestion sur la zone mitoyenne de l'opinion publique. Jaurès s'est jeté dans la mêlée. Il a été fait à ce moment une consultation internationale. La majorité des socialistes en Europe a approuvé, admiré, loué, l'attitude de Jaurès dans l'affaire Dreyfus. (*Applaudissements.*)...Mais c'est pour l'union que je parle ! Il y a des mérites et des fautes des deux côtés ; nous sommes tous des hommes faillibles.

» Est-ce que l'entente entre ces deux groupes n'est pas possible? Si! (*Applaudissements.*) A Rome, j'ai été battu par mon ami Turati ; j'ai été battu et, malgré tout, nous avons été frères le lendemain comme la veille. Actuellement, on peut dire des socialistes français : « Voyez comme ils sont unis ! » Oui, pendant le congrès, comme le ministère et le nationalisme pendant l'Exposition. (*Applau-*

*dissements.*) Mais cette pacification ne doit pas être comme l'huile sur la mer, qui évite pendant quelques heures la tempête et la rend plus violente. (*Applaudissements.*) Camarades français, il faut mettre fin aux questions de personnalités. (*Vifs applaudissements.*) Il faut que le Parti socialiste français se fonde, s'unisse, au lieu de se couper en deux. (*Applaudissements prolongés.*) Voilà l'esprit de la commission : au lieu de couper en deux le Parti français, rassemblons les deux morceaux.

» Lorsque le socialisme, d'enfant, grandit et devient un jeune homme, la bourgeoisie change de tactique; elle se dit : Pas de persécution ; il faut l'hypnotiser. Il faut faire comme font les mères dans la chasse au mari. La fille n'a que sourires pour le jeune homme qui passe, et le jeune homme croit que ces sourires de la fille et de la probable belle-mère sont pour lui, et il devient mari apprivoisé. (*Applaudissements et rires.*)

» En Allemagne, ce berceau du marxisme rigide, absolu, l'année dernière, on a discuté à ce sujet. Bernstein a dit : « Tout est dans le mouvement; rien n'est dans le but final. » Rosa Luxemburg a dit : « Tout est dans le but final, rien dans le mouvement. » Liebknecht est venu et a dit : « L'essentiel est le but final, mais il faut le mouvement pour s'approcher du but. » Or, au congrès de Mayence, et Vollmar le sait, Bebel a proposé une motion rendant obligatoire l'élection au Landtag. Cela n'est imputable ni à Bebel ni à Jaurès : c'est le résultat de l'évolution ordinaire.

» On dit que la question actuellement en discussion ne nous regarde pas, qu'il faut distinguer la tactique et la théorie. Moi, je dis qu'on ne peut faire cette vieille distinc-

tion scolastique, car la pratique n'est que la théorie en action et la théorie n'est que la pratique généralisée. *(Applaudissements.)* Nous disons qu'on ne peut ouvrir la fenêtre après avoir fermé la porte. Ce sont des lisières en caoutchouc qu'on vous propose. Je voyage beaucoup en Italie, et à tout moment je vois des camarades qui déclarent être dans des conditions exceptionnelles et qu'il faut abandonner les principes. La motion Kautsky proclame bien tous les principes, mais elle dit que le congrès ne peut s'occuper des détails de tactique. Elle a tort; on ne peut séparer la tactique des principes. Est-ce que vous allez afficher dans le dos du ministre socialiste les principes, sauf à lui laisser libres les mouvements par devant ?

» La commission a voté la motion Kautsky, mais, comme si c'était un poison, elle a de suite voté la motion Guesde comme contre-poison. Cependant j'estime que, dans une mairie, un socialiste peut arriver à la direction communale, mais cela sans aucune alliance. C'est pourquoi j'avais fait la proposition d'interdire d'une façon absolue la participation d'un socialiste au pouvoir, sans que le Parti ait la majorité. On répond alors que c'est naïf, parce que, ayant la majorité, le Parti mettra à la porte la bourgeoisie ; c'est une erreur, nous ne mettrons personne à la porte ! *(Applaudissements.)*

» Nous croyons donc que la motion Kautsky renferme plus de dangers que ne le croit son auteur. C'est un plan incliné sur lequel on sait où on commence et pas où on finit. En Italie, il y a eu des socialistes qui sont allés aux funérailles officielles de Umberto. Nous avons flétri le régicide qui a commis un acte antihumain, mais nous ne pouvions approuver la participation à des funérailles

orthodoxes. En France, les fonds pour la Chine ont été votés, pas un député socialiste n'a protesté.

SEMBAT (France, député). — C'est une erreur !

FERRI.— « Je le croyais. Mais si c'est inexact, je maintiens ce que j'ai dit contre cette entreprise de pillage international.

» J'arrive à la 2e résolution. Je trouve que la résolution Guesde n'est pas aussi précise que je l'aurais voulu. On dit : pas d'alliance, mais coalition avec minimum d'alliance. Mais il y a une digue, le consentement du Parti organisé, qui aurait pu autoriser ou non l'entrée de Millerand. C'est pourquoi nous demandons à nos camarades français de faire l'unité. » (*Vifs applaudissements.*)

## PROJET DE RÉSOLUTION ENRICO FERRI

Le congrès international, constatant que, malgré les changements de tactique parlementaire, gouvernementale et législative, dans les pays où le Parti socialiste grandit d'une façon inquiétante pour les gouvernements bourgeois, les principes de la société contemporaine ne sont pas changés en ce qui concerne la division fondamentale entre la classe capitaliste et la classe des prolétaires industriels et agricoles ;

Et rappelant que la composition et les progrès du Parti socialiste ne se sont réalisés que par la conscience de classe, clairement et complètement éveillée chez les travailleurs ;

Déclare qu'on ne doit changer ni le programme ni les méthodes de propagande et de lutte politique et économique par le Parti socialiste, pour la conquête des pouvoirs publics et pour imposer à la classe dominante des

réformes partielles qui sont d'utiles conquêtes graduelles dans la marche et pour l'élévation physique et morale du prolétariat.

Seulement dans les pays où l'organisation du prolétariat en parti conscient de classe est assez développée et sûre, et sous le contrôle de la direction du Parti socialiste dans chaque pays, on pourra faire des alliances transitoires et exceptionnelles avec les fractions de la bourgeoisie pour l'extrême défense des libertés publiques ou des principes élémentaires de la civilisation contemporaine.

Quant à la participation des socialistes au pouvoir politique ou administratif, elle ne sera admise que lorsqu'elle est l'effet de la majorité acquise par le Parti socialiste dans les assemblées politiques et communales.

Ferri conclut ainsi : « Il n'y a que deux cas où on peut faire cette coalition extrême : défense des libertés publiques et menaces de coup d'État, suppression de la presse, de la liberté de réunion, des syndicats.

» N'oubliez pas que beaucoup de frères étrangers ici n'ont pas la République chez eux, la République qui est l'atmosphère qui permet de respirer. (*Applaudissements.*) Chez nous, la question de la participation au ministère ne se posera pas, car le roi d'Italie ne pensera jamais à faire un ministère socialiste. (*Applaudissements.*)

» Je conclus. Nous sommes les représentants de la majorité pour l'interdiction des alliances, sauf extrême urgence. Pour la participation au pouvoir, qui met les principes au grenier et la pratique au premier, nous ferons des expériences dans tous les pays, et je crois que la somme des désillusions sera énorme et qu'au prochain congrès nous reviendrons aux principes vitaux inébranlables. Quel que

soit le vote de cette assemblée et son résultat pratique, ce sera le besoin de l'unité socialiste qui vous fera marcher ensemble, socialistes français, et qui vous guidera dans la conquête de l'avenir avec cette fierté joyeuse du socialisme. (*Applaudissements.*) C'est dans cet espoir que le Parti socialiste italien, douloureux et sanglant, crie : Vive l'unité du socialisme national et international ! » (*Vifs applaudissements.*)

Le congrès, sur la proposition de HYNDMAN, décide que la durée des discours ne dépassera pas 10 minutes pour les orateurs et 20 minutes pour les rapporteurs .

JAURÈS : « Dix minutes me suffiront pour caractériser ma position. Les observations que je vais présenter n'engagent que moi, c'est-à-dire les groupes que je représente ici.

» Sur la question des alliances avec les partis bourgeois, inutile d'insister. Au fond, quelles que soient les formules ingénieuses proposées, tout le monde est d'accord. Le fait qui domine, c'est que, pour défendre la liberté ou conquérir le suffrage universel, tous les partis socialistes pratiquent des alliances. Presque tous les partis socialistes internationaux ont déclaré que, dans l'affaire Dreyfus, les socialistes français auraient manqué à leur devoir s'ils avaient laissé à la bourgeoisie libérale l'effort de la bataille contre le mensonge organisé.

» De même, pour la loi Heinze, en Allemagne, les socialistes ont défendu la liberté de la pensée avec les intellectuels d'outre-Rhin. C'est à leur honneur, car, grâce à eux, l'Allemagne n'est pas devenue la patrie d'Attila, elle est restée la patrie de Gœthe. (*Applaudissements.*)

» Au congrès socialiste de Mayence, la démocratie allemande a adopté la participation directe et obligatoire aux élections du Landtag. Ferri rappelait tout à l'heure l'alliance des socialistes italiens avec les républicains. En Belgique, il y a eu des coalitions de résistance avec la bourgeoisie libérale. Par conséquent, les discussions sont vaines pour dissimuler la pratique universelle des alliances du socialisme international.

» Et, pour ma part, je le dis nettement, une des causes qui contribuent, dans le monde entier, au trouble apparent de l'heure actuelle, c'est que le socialisme n'avoue pas hautement sa tactique.

» Qu'on appelle cela alliance ou coalition, cette subtilité de langage ne me choque pas outre mesure. Quand les hommes ne peuvent plus changer les choses, ils changent les mots. (*Vifs applaudissements.*) L'humanité a si peu de joies innocentes que je me ferais scrupule de lui retirer celle-là.

» Sur l'autre question plus controversée de la participation au gouvernement bourgeois, j'adhère à la motion Kautsky, parce qu'elle exprime un équilibre, une opinion un peu instable, mais la seule acceptable aujourd'hui.

» Vandervelde a dit que la question Millerand est purement française. Elle ne peut, en effet, se poser qu'en France. Mais laissez-moi regretter qu'elle ne puisse se poser autre part. Oui, elle est française, en ce sens que le surcroît de liberté que la République apporte a mûri chez nous la question avant qu'elle ne soit née chez les autres. Et je demande à nos camarades du dehors, lorsqu'on leur dira, pour la France, que les socialistes doivent refuser les fonctions offertes par le chef de l'État bourgeois,

de ne pas oublier que les socialistes concourent à l'élection de ce chef de l'État. (*Applaudissements sur plusieurs bancs. Protestations sur d'autres.*)

Une voix. — Les socialistes s'abstiennent ou votent contre.

JAURÈS. — J'entends des protestations comme si nous étions au congrès national. (*Applaudissements et rires.*)

CHAUVIN (P. O. F.). — C'est une provocation !

JAURÈS. — « Les camarades étrangers s'étonneront, quand ils liront le compte-rendu de mon discours, que, lorsque je dis cela, il y ait des socialistes qui me crient : C'est une provocation ! »

VANDERVELDE.—« Je demande aux membres du congrès de respecter le grand orateur qui l'honore à cette tribune. (*Vives acclamations. Une grande partie de l'assemblée debout applaudit aux paroles du président.*) Les questions sont trop hautes pour que toutes les opinions ne soient pas présentées. Je prie le congrès d'assurer la parole à Jaurès. »

JAURÈS.— « J'ai dit pourquoi cette question de la participation d'un socialiste au gouvernement bourgeois était à l'heure actuelle une question française, mais il n'est pas vrai qu'elle ne puisse s'étendre à tous les pays où il y a un régime parlementaire effectif. La question pourra se poser en Belgique, en Suisse et en Angleterre, le jour où la faillite du vieux parti libéral tombé à l'impérialisme amènera la naissance d'un nouveau parti libéral, comme le délégué de la Social Democratic Federation en faisait hier l'hypothèse.

» Donc je dis que cette question ne se pose pas seulement ici en France, elle aurait pu se poser en Belgique aux

dernières élections, si les socialistes belges et les libéraux avaient battu la majorité cléricale. Mais là il n'y aura pas de question Vandervelde, parce que le Parti socialiste organisé ne laissera pas à des individualités le soin de prendre des responsabilités ; la question se posera sous la forme impersonnelle.

» Si j'adhère à la motion Kautsky, c'est parce qu'elle laissc juge le Parti socialiste de trancher la question dans une situation déterminée ; c'est aussi parce qu'elle affirme que c'est une question de pratique, et non de théorie, de principe.

» Trop souvent, le Parti socialiste a commis la faute de transformer en questions de principe des questions de tactique. Il arrive alors qu'au nom de la lutte de classe, après avoir, par exemple, interdit la participation aux élections du Landtag, on est obligé de la permettre, puis de la rendre obligatoire. Et on se donne ainsi l'apparence de combattre pour la lutte de classe, parce qu'on la fait intervenir sans raison dans le débat.

» La lutte de classe nous oblige à affirmer que, puisqu'il s'agit de substituer la propriété communiste à la propriété capitaliste, la classe qui a intérêt à cette substitution peut travailler à la réaliser.

» La lutte de classe nous oblige à dire que le prolétariat n'attendra plus son salut des puissants d'aujourd'hui, comme lorsque Robert Owen demandait au congrès assemblé à Vienne de sauver la classe ouvrière.

» La lutte de classe nous oblige à dire que le prolétariat est majeur pour conduire ses affaires, et c'est pour cela précisément qu'il ne faut pas lui lier les mains.

» Il y a une autre raison pour laquelle j'adhère à la

motion Kautsky : c'est qu'elle prévoit que le Parti organisé seul donnera le signal de l'entrée et du départ. Voilà notre politique, et j'ajoute que là est la véritable garantie contre la pratique constante et dangereuse de cette participation.

» La bourgeoisie a pu appeler un socialiste au pouvoir; elle hésitera davantage lorsqu'il sera le délégué du Parti tout entier, car ce sera un commencement d'expropriation politique de la bourgeoisie. Elle ne s'y résignera que lorsqu'il y aura une crise si grave qu'elle reconnaîtra son impuissance à se sauver seule, ou lorsque l'abstention du prolétariat créerait un vide où la bourgeoisie sombrerait comme dans un abîme.

» Voilà pourquoi j'adhère à la motion Kautsky. » (*Vifs applaudissements.*)

Marcel SEMBAT rectifie une assertion émise par Enrico Ferri. Il a été délégué par l'unanimité du groupe socialiste de la Chambre pour protester contre toute expédition coloniale, et contre l'expédition de Chine en particulier.

En ce qui concerne la 9e question, l'orateur et ses amis se soumettront à la décision du congrès international. Il demande que cette décision soit claire. « Rendez des sentences claires, nous les exécuterons. »

JOINDY (France) est accueilli par les délégués du P. O. F. aux cris de « Vive Liebknecht. » Il affirme ses sentiments socialistes et défend les socialistes qui ont soutenu le ministère dont fait partie le citoyen Millerand.

« Il faut se représenter la France au moment où Millerand est entré dans le ministère. Le Parti socialiste n'était pas organisé, et il faut dire que lorsque Millerand est

entré dans le ministère, il se rendait véritablement à un poste de combat ! (*Applaudissements.*)

» Il est certain qu'à ce moment le peuple sentait que cette conduite était la bonne, puisque, le jour où ce ministère était menacé, il descendait dans la rue pour le défendre ! (*Applaudissements d'une part; vives protestations d'autre part. Coups de sifflet.*) Chaque fois que la liberté et la dignité humaines sont attaquées, comme dans l'affaire Dreyfus, où tout un peuple se précipite sur un individu pour une question de race, le prolétariat est immédiatement debout ». L'orateur se rallie à la motion Kautsky.

La séance est levée à 6 heures.

---

# CINQUIÈME JOURNÉE

## JEUDI 27 SEPTEMBRE

### I. — Huitième Séance du Congrès

(MATINÉE)

Présidence des citoyens VAN KOL, FÜRHOLZ et PLEKHANOFF

VAN KOL propose au congrès de décider où et quand se tiendra le prochain congrès international. Les Allemands proposent 1905 ; les Anglais, 1902. La date de 1903 est adoptée (21 voix contre 19). Les Hollandais proposent qu'il se tienne à Amsterdam, les Autrichiens proposent Vienne. KRITSCHEWSKI craint que les Russes ne puissent se rendre à un congrès à Vienne, à cause des rapports très intimes des polices autrichienne et russe. On adopte à une forte majorité la ville d'Amsterdam.

La parole est à Jules GUESDE. (*Nombreux applaudissements, cris :* Vive la République !)

Jules GUESDE (France, P. O. F.). — « J'approuve d'autant plus la résolution concernant les alliances émanée de notre congrès d'Ivry, qu'elle interdit, au nom de la lutte de classe, toute alliance du prolétariat avec la classe capitaliste, et que, si elle tolère non pas des alliances mais des

coalitions, elle entend les réduire au strict minimum jusqu'à leur élimination complète, et qu'elle les subordonne à l'approbation des groupes régionaux et nationaux. De ce côté nous avons pleine satisfaction.

» Je passe à la résolution Kautsky. Je suis avec Kautsky quand il rappelle que l'entrée d'un socialiste dans un ministère ne peut être considérée comme un commencement de conquête du pouvoir politique. Ainsi se trouve séparé ce qui doit l'être : la prise du pouvoir par la classe ouvrière et la mendicité ministérielle. (*Applaudissements du P. O. F.*)

» Je suis encore avec Kautsky quand il rappelle qu'il nous faut, pour réaliser notre programme, la totalité du pouvoir central. En effet, hors cela, il ne saurait y avoir que des réformes impuissantes et non la substitution du régime collectiviste au régime capitaliste. Rien ne dit même que pour atteindre ce but final il ne faudra pas aller jusqu'à la dictature de classe, devant laquelle les bourgeois de 1793 n'ont pas reculé. (*Protestations chez les Indépendants de la section française. Applaudissements.*)

» Il a raison encore, Kautsky, quand il dénonce la confusion, la désorganisation introduites dans les rangs du prolétariat organisé par la collaboration d'un socialiste au gouvernement et quand il ajoute que cette collaboration, loin de nous approcher du but, nous en éloigne, qu'au lieu d'être une cause de force elle est une cause d'affaiblissement pour notre parti.

» Cette mise au point était d'autant plus importante, que les défaillances ne sont pas seulement nationales. Ferri a noté qu'elles se produisaient un peu partout.

L'épine dorsale du Parti ouvrier international fléchit. Notre action a gagné en étendue, mais elle a perdu en profondeur.

» J'ai failli voter la motion Kautsky, parce qu'elle contient déjà une première rectification indispensable. Mais où les organisations que je représente ne peuvent plus être d'accord avec Kautsky, c'est lorsqu'après avoir condamné théoriquement le « fait nouveau », on l'admet ensuite pour l'avenir à l'état d'accident.

» Or, la lutte de classe, même accidentellement, ne saurait aboutir à la collaboration des classes, ou alors l'accident risquerait d'être mortel.

Un socialiste qui entre dans un ministère bourgeois, disait Liebknecht, peut encore se croire socialiste, mais il a cessé cependant de l'être. Car, si l'on ne peut pas servir deux maîtres à la fois, on peut encore moins servir deux classes.

» En un mot, on ne peut pas être un agent de conservation sociale et de révolution sociale. Il y a là une antinomie, une incompatibilité que rien ne peut effacer, que rien ne peut faire disparaître, même l'autorisation éventuelle donnée par le Parti, qui, loin de remédier au mal, ne ferait que l'aggraver.

Ce serait, en effet, la responsabilité de la politique, des crimes de la classe bourgeoise endossée par le Parti socialiste, c'est-à-dire la faillite, la banqueroute avant peu. (*Applaudissements du P. O. F.*) Les yeux alors ouverts par les éclairs des fusils et des sabres, le prolétariat s'arrêterait écœuré et se détournerait de nous avec dégoût.

» Mais il existe un autre côté de la question plus

décisif encore : Vous représentez-vous ce ministre socialiste obligé de déposer et de défendre des demandes de crédits pour les guerres, alors que le devoir de nos élus est de répondre : « Pas un sou, pas un soldat ! » Avec un Millerand italien, avec un Millerand allemand, un Millerand anglais, il n'y aurait plus d'Internationale possible. (*Longs applaudissements du Parti ouvrier français. Protestations sur un grand nombre de bancs.*)

» Si la motion Kautsky n'était pas renvoyée devant la commission, qui aurait à la modifier dans ce sens, il nous serait impossible de la voter et il nous paraît impossible qu'elle soit votée par le congrès.

» Citoyens, ne vous réfugiez pas derrière l'excuse des exceptions, car, comme le disait hier Enrico Ferri, les exceptions peuvent être tellement nombreuses qu'elles finissent par manger la règle elle-même. »

Guesde donne alors lecture du projet de résolution qu'il a déposé au nom du Parti ouvrier et pour lequel, d'accord avec Ferri, il demande la priorité.

### Projet de résolution Guesde-Ferri

Le cinquième congrès international, réuni à Paris, rappelle que, par conquête des pouvoirs publics, il faut entendre l'expropriation politique de la classe capitaliste, que cette expropriation ait lieu pacifiquement ou violemment.

Elle ne laisse place par suite, en régime bourgeois, qu'à l'occupation des positions électives dont le Parti peut s'emparer au moyen de ses propres forces, c'est-à-dire des travailleurs organisés en parti de classe, et interdit

nécessairement toute participation socialiste aux gouvernements bourgeois, contre lesquels les socialistes doivent rester à l'état d'opposition irréductible.

GUESDE poursuit : « Vandervelde a voulu établir une parité entre la fonction de maire et de ministre. Il a eu tort. Le maire est le délégué de son Parti. S'il n'obéit pas il sera brisé. Le ministre, au contraire, nommé par l'ennemi, plus il trahira son Parti, plus longtemps il restera au pouvoir. C'est une prime à la trahison que vous auriez instituée, si vous adoptiez le projet de la commission. (*Longs applaudissements du P. O. F. Protestations des Indépendants*).

» Une autre conséquence sera d'introduire dans le Parti le pire « esprit nouveau ». Avec la possibilité de devenir ministre le désir de l'être s'infiltrera dans les cerveaux, s'emparera de ceux qu'on appelle l'état-major. Ils travailleront à décrocher la timbale en disant : « C'est le Parti qui le veut. » Autrefois on était dévoué à son Parti jusqu'au mur, maintenant on lui sera dévoué jusqu'au portefeuille ! (*Longs applaudissements du P. O. F.*)

» La résolution que nous vous proposons finalement nous paraît présenter toute espèce de praticabilité. Elle n'interdit que ce qui doit être interdit, c'est-à-dire ce que Vandervelde appelait les fonctions nominatives, celles qui dépendent de la classe adverse. Toutes les fonctions électives demeurent de droit, c'est même un devoir pour le Parti de les conquérir. Dans tous les cas, notre conviction absolue est qu'on ne peut pas dépasser les fonctions électives. Que cette tactique constitue le « vieux jeu », c'est possible, c'est avec le vieux jeu que, faisant la besogne, nous avons séparé les classes. (*Applaudissements.*) On

voudrait maintenant recoudre ce que nous avons décousu. (*Vives protestations des Indépendants. Bruit.*)

» Au bout de cette politique qui veut rapprocher ce que nous avons séparé, je dis qu'il n'y a de place que pour la duperie ouvrière et pour la conservation sociale. »

Le Parti ouvrier français fait une ovation à l'orateur.

Une voix. — Guesde ne sera pas le dictateur du Parti socialiste français. (*Applaudissements et protestations.*)

Anseele ne regrette pas d'avoir été un des premiers à approuver l'entrée de Millerand au ministère.

Il l'a fait parce qu'il a cru sincèrement que sa classe trouverait ainsi un nouveau moyen d'action.

L'orateur accumule les citations et les faits pour soutenir son opinion : il faut que l'action socialiste soit incessante, aussi bien dans les Chambres et au ministère, que dans les syndicats et les coopératives. Le congrès a bien fait d'oser dire au peuple que son affranchissement est une œuvre lente, longue et pénible. S'il y a une crise dans le socialisme, ce n'est pas une défaillance, c'est une crise de croissance. Et si la motion Kautsky paraît manquer de simplicité, c'est que les circonstances n'admettent pas les moyens simplistes.

« Si l'état d'évolution de l'industrie rendait possible la socialisation du Creusot et d'Anzin, refuserait-on à un socialiste l'autorisation d'entrer au ministère pour accomplir cette besogne? (*Applaudissements sur certains bancs.*)

» La poursuite des réformes rapproche du but final et n'éloigne pas la Révolution. » (*Vifs applaudissements.*)

Vaillant monte à la tribune. (*Cris* : Vive la Commune!) « Après le discours de Guesde, j'aurai bien peu à dire.

» Je veux simplement affirmer que le Parti socialiste doit rester un parti d'opposition et de révolution. Tout pacte, toute alliance, toute introduction d'un socialiste dans le pouvoir sont condamnables. Si, par exemple, M. Schneider était obligé, par la puissance du syndicat du Creusot, de choisir un de ses directeurs dans ce syndicat, il ne pourrait se résoudre à y prendre qu'un agent du patronat. Car si le nouveau directeur ne faisait pas œuvre capitaliste, il serait cassé aux gages. De même un ministre socialiste ne peut accomplir qu'une œuvre de conservation bourgeoise.

» D'autre part, si un socialiste nous représentait officiellement au gouvernement, ce serait le Parti socialiste tout entier qui aurait fusillé à Chalon et à la Martinique. (*Applaudissements et protestations.*)

» Nous demandons à Kautsky pourquoi, lui qui a si victorieusement lutté en Allemagne contre Bernstein, pourquoi maintenant il capitule. (*Protestations.*)

» Il faut que notre décision soit nette, et la motion Kautsky ne l'est pas. Le congrès ne peut prendre de décision formelle et précise que d'une façon : en votant d'abord sur le texte de la résolution proposée par la minorité de la commission. Cela, vous ne pouvez pas nous le refuser. » (*Applaudissements d'un côté de la salle.*)

Auer (Allemagne, député au Reichstag). — « Il est permis aussi à un représentant de la Social-Democratie allemande de parler sur cette question ; je n'en doute pas, car j'ai trop haute opinion de la politesse et de l'hospitalité françaises pour avoir jamais cru qu'on nous refuserait la parole.

» Rien n'est nouveau, pour nous autres Allemands, de ce qui a été dit au cours de ce débat. Tout ce qui émeut,

passionne et divise le prolétariat français, tout ce qui fait l'objet des longues discussions que nous venons de suivre, nous l'avons déjà discuté en Allemagne il y a des années, seulement peut-être avec moins de passion. Il y a vingt ans déjà, que nous occupait la question des alliances avec les partis bourgeois et de l'entrée des socialistes dans les conseils municipaux ; et c'est l'expérience qui nous a poussés à faire ce que les Français sont finalement obligés de faire, s'ils ne veulent pas violer les intérêts les plus vitaux de la classe ouvrière.

» Sans doute, il ne s'est pas encore présenté chez nous de cas Millerand ! Nous ne sommes pas encore si avancés. Mais j'espère, je souhaite, que nous en soyons là bientôt ! (*Applaudissements.*) Pour nous, cette question est une question de pure théorie. Et pour le moment les chefs de notre parti, ceux pour qui une pareille question pourrait se poser, sont beaucoup plus près d'une cellule de prison que d'un poste de ministre ! (*Hilarité.*)

» Pendant que vous discutiez, il me semblait être à la place du pauvre journalier dans l'histoire de Reuter : on discutait devant lui pour savoir s'il fallait préférer tel ou tel plat ; et le pauvre et simple ouvrier de la Basse-Allemagne opinait: Pruneaux cuits et viandes rôties sont de fameux plats, mais nous n'en voyons jamais ! (*Hilarité générale.*) Eh bien, nous sommes dans la même situation. Mais la question se présente encore sous un autre aspect. Quelles sont donc les circonstances qui, en France, ont permis à un socialiste de devenir ministre ?

» Il s'agissait de savoir si en France la République serait détruite et la réaction victorieuse ; il s'agissait de savoir si l'on verrait ajourné à des années et des années,

ce grand mouvement pour l'affranchissement, pour lequel vous spécialement, vous Français, vous avez versé des flots de sang! Je ne fais que suivre les traditions de notre Parti quand je vous fais la déclaration suivante : Dans des moments pareils, lorsque la question était de repousser la réaction qui donnait l'assaut à la Liberté, lorsque la question était d'empêcher le recul économique et politique, nous n'avons pas hésité un instant à faire notre devoir. Et, si devant nous la même question surgissait, nous tiendrions ce langage aux partis contraints de se tourner vers nous : « Soyez tranquilles, c'est notre tradition et notre existence même qui veulent que nous combattions avec vous, pour la Liberté, le Droit et le Progrès. » Peut-être, en songeant à l'amour que nous avons pour nos chefs, aurions-nous ajouté : « Nous ne voulons pas de portefeuille de ministre, au demeurant vous pouvez compter sur nous. » Mais, je suppose qu'alors quelqu'un soit venu nous dire : « Tout cela n'intéresse que les bourgeois, et vous pas le moins du monde; la question est seulement de savoir si l'on aura une République conservatrice ou une République démocratique », nous aurions répondu : « Non ! ce n'est pas vrai ! » et nous aurions donné comme mot d'ordre : « Loubet, et jamais, à aucun prix, un César ! » (*Applaudissements prolongés.*)

» Voici ce que j'ai dit en notre nom dans la commission : tels que nous sommes, en Allemagne, un socialiste qui entrerait au ministère sans le consentement du Parti, c'est une pure impossibilité. Mais ce qui va de soi, étant donné notre organisation, je me garde bien de l'appliquer à une situation différente. Et en présence du cas Millerand, je me disais : devant la diversité d'opinions, et la confusion, et

la vraie tour de Babel qu'est en ce moment l'organisation de nos camarades de France, — oui, qui donc Millerand devait-il consulter ? (*Vives approbations.*) Voulez-vous empêcher les cas Millerand? Réconciliez vos inimitiés, devenez un parti fort, un parti uni, un grand Parti, et alors seulement, si l'histoire ramène un moment comme celui dans lequel vous vous trouvez, vous éprouverez quelles doivent être la force, la puissance, l'influence décisive de la *Social-Democratie française !* Ce moment, hélas ! n'est pas encore venu pour nous. Pour vous, il est venu. Et tout ce que nous souhaitons, c'est que ce moment, ce grand jour, partout où il se lèvera, ne trouve nulle part de petits hommes ! (*Vifs applaudissements.*)

» J'ai voté pour la résolution Kautsky. Ce n'est pas que je souscrive à tous ses termes. Mais elle rentre dans la tendance générale que j'approuve. On lui a reproché d'être flottante, d'être vague, on dit : elle ne contient pas de prescriptions pour tous les cas. Mais si elle était si complète, je ne voterais pas pour elle. Nous ne voulons pas nous lier les mains pour tout ce qui pourra venir. Nous voulons, tout en demeurant étroitement fidèles à nos théories et à notre programme, prendre la résolution qui convient à telle situation donnée. Nous ne renonçons pas à notre droit. Nous ne sommes pas des fanatiques, des prophètes, des fondateurs d'églises, des gens qui ont en poche la vérité dernière. (*Vifs applaudissements.*) La vérité, nous la cherchons, et c'est à cette poursuite de la vérité que nous devons tenir les chemins libres ouverts. (*Applaudissements.*) Voilà pourquoi nous votons la résolution Kautsky.

» Nous souhaitons que les Français tirent de ces débats

cette moralité, qu'ils devraient vider ces questions entre eux et chez eux. Pensez un peu, si nous voulions traiter ici de la participation aux élections du Landtag! Les congrès internationaux ont pour objet de marquer les points de vue les plus généraux ; c'est là leur fonction. Ils sont une grande manifestation du Prolétariat organisé, de cette force immense à qui appartient l'avenir. Puissent les Français quitter cette salle, non partagés en vainqueurs et vaincus, mais la main dans la main, frères combattants pour la cause du Prolétariat international! » (*Applaudissements prolongés, excepté sur les bancs du P. O. F.)*

La séance est levée à une heure.

## III. — Neuvième séance du congrès

### (APRÈS-MIDI)

ANDREA COSTA déclare accepter la motion Kautsky : elle est celle qui se rapproche le plus de la motion adoptée au dernier congrès de Rome par 106 voix contre 60, et ainsi conçue : le congrès, sur la tactique électorale, tout en confirmant sa foi dans les principes primordiaux : lutte des classes, socialisation des moyens de production et d'échange, — déclare la pleine autonomie des organisations au point de vue de la tactique.

« Après le vote du congrès de Rome, le citoyen Ferri, avec lequel je diffère d'opinion, mais que j'aime comme un frère, a dit qu'il acceptait la résolution, en soldat fidèle. Mais je tenais à déclarer que Ferri ne parlait pas au nom des socialistes italiens qui, par 119 délégués contre 73, ont voté l'autonomie, mais au nom de la minorité de la

9e commission. Et la conduite des députés socialistes qui ont assisté aux funérailles du roi Humbert est imputable, non à l'autonomie, mais au peu de culture socialiste de ces citoyens. »

La discussion est close. On votera par nationalité. On votera d'abord sur la résolution Kautsky. On votera en se prononçant pour la majorité ou pour la minorité de la commission. VANDERVELDE, au nom de la commission, se rallie à ce mode de votation, proposé par VAN KOL.

La proposition Kautsky est adoptée par 29 voix; la proposition Guesde-Ferri réunit 9 voix. (*Applaudissements. — Le P. O. F. crie :* A Chalon ! — *Long tumulte*).

Voici le partage des votes :

| | Proposition Kautsky | Proposition Ferri-Guesde |
|---|---|---|
| Allemagne | 2 | » |
| Angleterre | 2 | » |
| Autriche | 2 | » |
| Belgique | 2 | » |
| Bohême | 2 | » |
| Bulgarie | » | 2 |
| Danemark | 2 | » |
| Espagne | 2 | » |
| États-Unis | 1 | 1 |
| France | 1 | 1 |
| Hollande | 2 | » |
| Hongrie | » | » |
| Irlande | » | 2 |
| Italie | 1 | 1 |
| Norwège | » | » |
| Pologne | 1 | 1 |

| | | |
|---|---|---|
| Portugal. . . . . | 2 . . . . . | » |
| République-Argentine. | 2 . . . . . | » |
| Russie . . . . . | 1 . . . . . | 1 |
| Suède . . . . . | 2 . . . . . | » |
| Suisse . . . . . | 2 . . . . . | » |

On vote ensuite à mains levées sur la question des alliances. La résolution Guesde est adoptée à l'unanimité.

Furnemont dit que les syndicats belges demandent que chaque nation fournisse au prochain congrès un rapport détaillé sur sa situation politique et économique.

Le congrès a reçu :

Une lettre de l'Avant-Garde socialiste démocratique de l'Australie, qui délègue Hyndmann pour la représenter;

Un télégramme de sympathie du syndicat des employés de commerce de Toulouse;

Un télégramme du Parti ouvrier du Canada.

Un télégramme de l'Association des tanneurs-mégissiers et du Comité de la Social-Démocratie de Hongrie ;

Un télégramme des mécaniciens de Lyon.

Hyndman dit qu'il vient de recevoir une lettre le chargeant de représenter les socialistes du Queensland.

Le congrès envoie ses vœux aux partis socialistes anglais et autrichiens à l'occasion de la lutte électorale.

Van Kol prend la parole comme rapporteur de la 5e commission sur la question : *La politique coloniale*. Il se félicite de voir ce sujet inscrit pour la première fois à l'ordre du jour d'un congrès international socialiste. Il montre les méfaits de l'expansion coloniale, à laquelle est

acculé le capitalisme. Il énumère les peuples qui souffrent des crimes des nations européennes.

« Est-il besoin de rappeler, aux Belges, les nègres massacrés par centaines au Congo ; aux Français, les massacres du Dahomey et de Madagascar ? L'Europe ressemble à une araignée gigantesque qui jette ses pattes sur le monde entier et quand elle aura épuisé tous les peuples inférieurs, la guerre s'imposera. (*Applaudissements.*)

» En Chine, on va éveiller aux nécessités de la concurrence 400 millions de travailleurs sobres, qui affameront le prolétariat européen. Voilà ce que nous réserve le capitalisme. »

L'orateur trace un tableau terrible du sort que les civilisateurs blancs font aux races qu'ils prétendent élever jusqu'à leur grande famille ; la Belgique, la Hollande, la France, chaque nation coloniale a un livre noir où s'inscrivent ses méfaits coloniaux.

« N'entendez-vous pas le long cri de souffrance qui de tous les continents exotiques s'élève contre les méfaits, contre les crimes du militarisme, de l'impérialisme et du capitalisme ! A ce cri de douleur, notre conscience socialiste doit et saura répondre. Les socialistes ne connaissent pas de races : tous les hommes ont un cœur et un cerveau. C'est avec l'aide de tous et pour tous que nous ferons une humanité heureuse. » (*Acclamations.*)

L'orateur dépose au nom de la 5e commission une résolution condamnant et flétrissant la politique coloniale bourgeoise.

HYNDMAN (Angleterre). — « Nous autres, Anglais socialistes, nous n'avons pas pris part à cette guerre d'Afrique, que nous haïssons, et nous tenons à exprimer ici notre

honte pour ce qui s'est passé là-bas. L'Angleterre est la plus grande puissance coloniale du monde. Il y a à peu près 350 millions d'êtres humains opprimés par notre gouvernement. (*Applaudissements.*)

» La politique coloniale suivie aux Indes met sous notre drapeau 350 millions d'hommes, et nous les dominons par l'épée. (*Applaudissements.*) C'est le régime de la force et du capitalisme. Je puis donner des chiffres. Les Indes sont le plus pauvre pays du monde. Une famille entière a pour toute l'année moins de 50 francs pour cinq personnes. De cette population misérable, le capitalisme anglais tire chaque année 30 millions de livres sterling, 150 millions de francs.

» En ce moment, il y a 75 millions d'hommes qui souffrent de la faim parce que nous prenons leurs richesses. Voilà la politique coloniale : saigner à blanc la colonie. (*Vifs applaudissements.*)

» Je hais cette politique. Pendant vingt ans, j'ai fait mon possible pour l'écraser. Et plus que la mort, c'est la dégénérescence pour ces êtres qui, à cinq, ne peuvent pas faire le travail d'un homme normal.

» Nous ferons la même chose à la Chine avec les Français et les Russes. J'espère donc que vous voterez une résolution condamnant le gouvernement anglais pour avoir ruiné une civilisation qui était peut-être meilleure que la nôtre. » (*Vifs applaudissements.*)

QUELCH (Angleterre), au nom des syndicats. — « C'est malgré les ouvriers anglais que la dernière guerre s'est faite. La classe ouvrière du monde entier n'a pas de querelle avec les ouvriers anglais. (*Applaudissements.*) Et c'est en Angleterre que tous les réfugiés politiques trouvent

le meilleur accueil. Les ouvriers anglais savent que les ouvriers du monde sont leurs frères, même ceux qui sont syndiqués sans être socialistes. Il faut donc créer une presse puissante pour instruire le peuple qui a été aveuglé par la presse capitaliste. »

PETE CURRAN (Angleterre). — « Puisqu'il n'y a pas eu beaucoup de délégués anglais parlant à ce congrès sur cette question, nous devons faire entendre notre protestation devant l'Europe. Je suis le représentant de cinquante mille ouvriers syndiqués, pas tous socialistes, mais tous en opposition avec la guerre impérialiste. On leur a dit quand ils protestaient contre la guerre : « Mais vous aurez plus d'affaires. » Ils répondent : Nous avons des amis sans travail, qu'on les fasse travailler pour nous-mêmes ! (*Applaudissements.*)

» Cet esprit d'ambition, vous l'avez vu en France avec Napoléon, qui croyait conquérir le monde ; nous passons en Angleterre par la même phase. (*Applaudissements.*) Les chauvins répètent en Angleterre dans les réunions électorales cette phrase célèbre : « Le soleil ne se couche pas sur les possessions de la Grande-Bretagne. » Eh bien, moi, je dis : Il y a des endroits en Angleterre où le soleil ne luit jamais ! » (*Vifs applaudissements.*)

LOUIS MAURICE, conseiller général socialiste de la Guadeloupe, dit au congrès que l'idée socialiste commence à se développer dans les colonies, entre autres aux Antilles. Il exprime le vœu que le Parti socialiste ait un programme colonial. (*Applaudissements.*)

La résolution de la cinquième commission est votée par acclamation.

FURNEMONT donne lecture de deux télégrammes qui

viennent de parvenir au bureau. Dans le premier, le citoyen Popovitch, délégué de la Serbie au congrès, s'excuse de ne pouvoir y assister. La seconde dépêche émane des ouvriers des ports de Bordeaux, actuellement en grève, qui demandent l'appui matériel et moral des membres du congrès international.

Il donne lecture de la protestation suivante :

« Les délégués de l'Union socialiste révolutionnaire russe au congrès international de 1900 déclarent qu'après que la délégation russe a refusé de donner aux socialistes révolutionnaires et au représentant du groupe « La volonté du peuple » (*Narod Naja Volia*), réunis *ad hoc*, un délégué, les délégués de l'Union socialiste révolutionnaire n'ont pas pris part au vote de cette délégation et demandent au congrès d'en donner acte.

Nous déclarons en même temps que des organisations existantes en Russie et représentées au Congrès, les socialistes démocrates seuls seront représentés au secrétariat international.

*Ont signé :* Dr Ch. SCHITLOWSKI, Ch. RAPPOPORT, MANDELSTANN. »

La 4e commission a pour rapporteur la citoyenne Rosa LUXEMBOURG, sur la 4e question : *Paix internationale ; militarisme ; suppression des armées permanentes.* La citoyenne Luxembourg prononce un réquisitoire contre le militarisme et l'impérialisme. Elle lit une résolution déclarant qu'il y a lieu de redoubler d'énergie dans la lutte contre le militarisme. Adopté par acclamation.(Voir p. 105).

A ce moment, la citoyenne Bonnevial, accompagnée de plusieurs citoyennes, remet à Clara Zetkin un bouquet,

hommage des femmes socialistes françaises. « Nous constatons avec bonheur, dit-elle, qu'à tous les congrès socialistes le nombre des femmes socialistes augmente, ce qui est un honneur pour elles et pour les hommes qui les délèguent. C'est un gage d'espérance socialiste pour la propagande parmi les femmes. » (*Vifs applaudissements.*)

CLARA ZETKIN donne ensuite lecture d'une résolution flétrissant les atrocités du militarisme. (Voir p. 106).

VOLKAERT, délégué des Jeunes-Gardes belges, recommande aux socialistes la propagande dans les régiments. C'est grâce à cette propagande organisée qu'en Belgique les colonels sont obligés de déclarer au gouvernement qu'ils ne peuvent répondre de leurs hommes. Pour combattre le militarisme il faut former des groupes de jeunesse.

La résolution lue par la citoyenne Clara Zetkin est votée par acclamation.

Au nom de la 6e commission, STÖRMER (Allemagne), rapporteur, donne lecture du rapport sur la question : *Organisation des travailleurs maritimes*. (Voir p. 107).

OCTORS (Belgique) explique que ces travailleurs maritimes sont les marins, les ouvriers des docks, et les camionneurs. Ils apporteront au socialisme une force énorme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Il est décidé que les rapporteurs se borneront maintenant à lire les résolutions de leurs commissions.

La 7e commission (PERNEFSTOUFFER, rapporteur) fait adopter à l'unanimité ses résolutions sur la question :

*La lutte pour le suffrage universel et la législation directe par le peuple.* (Voir p. 111).

La 8e commission (8e question : *Socialisme communal*) a pour rapporteur le citoyen VINCK (Belgique). Sa résolution est adoptée à l'unanimité. (Voir p. 112).

Sur la proposition de TERWAGNE (Belgique), un paragraphe (constitution de bureaux nationaux et internationaux chargés de centraliser les renseignements) est réservé. Le Comité international sera chargé de réunir les documents relatifs à la vie municipale.

11e commission (11e question : *Les trusts*) ; rapporteur : WIBAUT (Hollande). Le rapport-résolution est adopté à l'unanimité. (Voir p. 116).

Il est 7 heures lorsque l'ordre du jour appelle la 12e question : *La grève générale*. La 12e commission s'est divisée : la majorité a pour rapporteur LEGIEH (Allemagne), elle comprend les Autrichiens et les Allemands. La minorité, formée de Français et d'Italiens, a pour rapporteur Aristide BRIAND.

LEGIEH, au nom de la majorité, dit que la question de la grève générale n'est pas actuellement discutable. Pour aller à la bataille il faut commencer par former de gros bataillons ; il faut de nombreux et puissants syndicats. La majorité a repris la résolution votée par le congrès de Londres, résolution qui n'exclut pas la possibilité de la grève générale. (Voir p. 118).

BRIAND défend l'opinion de la minorité.

« Camarades, dit-il, je reconnais volontiers avec le rapporteur que je ne représentais au sein de la commission qu'une minorité infime. Mes collègues ont bien voulu

cependant me faire une concession, tout honorifique du reste : ils m'ont confié la présidence de leurs débats qui n'en ont pas moins tourné contre moi, car sur le vote de la résolution je suis resté à peu près seul de mon avis. Je n'ai même pas eu pour appuyer ma motion la section française tout entière, Zévaès ayant fait, au nom de la fraction qu'il représentait, les plus fortes réserves.

» Il est vraiment regrettable qu'on n'ait pas cru devoir faire à cette question de la grève générale, qui est au premier rang des préoccupations du prolétariat, une place plus large dans les discussions de ce congrès. Elle méritait mieux que les quelques minutes qui lui sont consacrées.

» Ce que je reproche à la motion de la commission, c'est son caractère imprécis. Il n'est pas admissible que le congrès international ne prenne pas la responsabilité d'un conseil plus net, plus formel. Il faut que vous disiez franchement si vous êtes pour ou contre. (*Applaudissements.*)

» Le rapporteur de la majorité vous a dit que les travailleurs syndiqués étaient, en majeure partie, défavorables à l'idée de la grève générale. Cependant, je croyais bien, sur cette question, représenter moralement le prolétariat syndiqué ; (*Applaudissements sur plusieurs bancs. — Protestations du côté du P. O. F.*) car, dans tous ses congrès nationaux et internationaux, tenus ces derniers temps à Paris même, la grève générale a été votée à la presqu'unanimité. Et vous êtes d'autant moins excusables vous, membres du Parti ouvrier français, qui m'interrompez, d'ignorer les sympathies des travailleurs de ce pays pour la grève générale, qu'en 1892 la plupart de vos délégués la votèrent dans un congrès corporatif. Il est

vrai que, depuis, ils ont politiquement modifié leur opinion de syndiqués. (*Applaudissements.*)

» Au surplus, je me demande comment on pourrait rejeter toute idée de grève générale sans mettre en doute, par cette négation même, l'efficacité de l'organisation syndicale tout entière. Eh quoi ! vous admettez qu'un syndicat se prépare à engager la lutte contre un ou plusieurs patrons, vous l'encouragez même, et vous refuseriez d'envisager l'organisation du prolétariat en vue d'une bataille générale contre l'ensemble des patrons? La grève générale est le stimulant le plus actif de l'organisation syndicale... (*Applaudissements.*)

» Mais je ne veux pas me cantonner sur le terrain un peu étroit des seules préoccupations économiques, et je déclare bien haut, en toute franchise, que je vois surtout dans la grève générale le mode de révolution le plus efficace. Oui, pour moi, la grève générale serait la révolution, mais une révolution différente de celles du passé, donnant aux travailleurs plus de garanties en ce qu'elle ne laisserait pas à quelques hommes le soin de tirer parti de la victoire. (*Applaudissements.*) Victorieux par cette tactique, le prolétariat mettrait lui-même la main sur les instruments de production et les garderait d'autant plus facilement qu'avant de les saisir il se serait organisé pour les actionner. (*Applaudissements.*) Ce ne serait plus une révolution autour de formules plus ou moins décevantes : ce serait une révolution dans les choses.

» Je suis d'accord avec Guesde et Vaillant pour penser que l'organisation de la victoire se fera par la dictature du prolétariat. Encore faut-il que cette dictature reste impersonnelle. (*Applaudissements répétés.*)

» Aujourd'hui, étant donnés l'état et l'esprit des organisations françaises, la dictature ne serait pas dans notre pays aussi impersonnelle qu'on a bien voulu le dire. *(Applaudissements.)* Si notre Comité général avait, depuis un an, exercé une action dictatoriale, ce n'est peut-être pas dans les rangs de la classe ennemie qu'il aurait choisi ses premières victimes... *(Applaudissements enthousiastes. Protestations.)*

» Je m'arrête tout en manifestant encore le regret qu'un temps plus long n'ait pas été accordé à la discussion d'une question aussi grave.

» Je termine en donnant lecture de la résolution de la minorité, signée par Allemane, Jaurès, Heppenheimer, Brunellière, etc.

## Résolution

Considérant que la grève générale apparaît comme le mode d'action révolutionnaire le mieux adapté aux conditions de lutte imposées par la société capitaliste,

Le congrès,

Tout en adjurant le prolétariat de ne déserter aucun terrain d'action, de ne négliger l'usage d'aucun des moyens d'émancipation qui sont à sa portée,

Invite les travailleurs du monde entier à s'organiser pour la grève générale, soit que cette organisation doive être entre leurs mains un simple moyen de pression, un levier destiné à faire sur la société capitaliste les pesées indispensables à l'obtention d'améliorations successives, d'ordre politique ou économique, soit que les circonstances devenant propices, elle doive être mise au service de

la Révolution sociale. » (*Applaudissements sur nombre de bancs, cris :* Vive la grève générale !).

Briand demande le vote, qui a lieu par nationalité. La motion de la majorité est adoptée par 27 voix contre 7. La minorité est ainsi composée : France, 1 voix ; Italie, 1 ; Portugal, 2 ; Russie, 1 ; République Argentine, 2.

L'ordre du jour du congrès est épuisé.

Van Kol, président, prononce en allemand, en anglais et en français une dernière allocution.

» Citoyens, le 5e congrès de la Sociale Démocratie est fini. Nous avons passé plusieurs heures ensemble ; nous avons longuement discuté; nous avons lutté à visage découvert, parce que nous savons qu'il faut exprimer ses convictions nettement et hautement. (*Applaudissements.*) Plus l'évolution économique se fera, plus la bourgeoisie sera cynique, plus nous marcherons la main dans la main.

» Dans trois ans, nous nous retrouverons à Amsterdam. Pendant ces trois années, vous répandrez dans les plaines ensoleillées de la France l'idée socialiste ; nous autres, dans la triste, noire et brumeuse Hollande, nous rapporterons de France la bonne parole, plus décidés que jamais à mener le combat, qui ne cessera qu'avec la victoire du socialisme.

» Dans trois ans nous serons devenus encore plus forts et nous serons plus près du but que nous poursuivons : la victoire socialiste. Vive l'Internationale ! » (*Applaudissements enthousiastes.*)

Le congrès se sépare au chant de l'*Internationale.*

---

# RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS

**1re Question.** — *Exécution des décisions du congrès. Recherche et application des moyens pratiques pour l'entente, l'organisation et l'action internationale des travailleurs et des socialistes.*

Résolutions. — I. Le congrès international socialiste de Paris, considérant :

Qu'il importe aux congrès internationaux, destinés à devenir le parlement du prolétariat, de prendre les résolutions qui guideront le prolétariat dans sa lutte de délivrance ;

Que ces résolutions, résultat de l'entente internationale, doivent être traduites en actes ;

Décide de prendre les mesures suivantes.

1° Un comité d'organisation sera nommé aussi vite que possible par les organisations socialistes du pays où se tiendra le prochain congrès;

2° Un comité permanent international ayant un délégué pour chaque pays sera formé et disposera des fonds nécessaires. Il arrêtera l'ordre du jour du congrès suivant et demandera des rapports à chaque nationalité adhérente au congrès ;

3° Ce comité choisira un secrétaire général salarié chargé :

A. — De procurer les informations nécessaires ;

B. — De rédiger un code explicatif des résolutions prises aux congrès antérieurs ;

C. — De distribuer les rapports sur le mouvement socialiste de chaque pays deux mois avant le congrès nouveau ;

D. — D'établir un aperçu général des rapports sur les questions discutées au congrès ;

E. — De publier de temps à autre des brochures et des manifestes sur les questions d'actualité et d'intérêt général, ainsi que sur les réformes importantes, et des études sur les graves questions politiques et économiques ;

F. — De prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'action et l'organisation internationale du prolétariat de tous les pays.

Le Comité permanent international et le secrétaire général siégeront à Bruxelles.

II. Le Comité socialiste international devra exiger des groupes socialistes parlementaires nationaux l'organisation d'une commission spéciale interparlementaire pour faciliter une action commune sur les grandes questions politiques et économiques internationales.

Cette commission sera adjointe au Comité socialiste international.

III. Le secrétariat international siégeant à Bruxelles sera chargé de constituer les archives internationales du socialisme en centralisant les livres, documents, rapports qui concernent le mouvement ouvrier des différentes nations.

**2e Question.** — *Législation internationale du travail par la limitation de la journée de travail. Discussion sur la possibilité d'un minimum de salaire dans les divers pays.*

RÉSOLUTIONS.— I. Le congrès, conformément aux décisions des congrès internationaux antérieurs, considère que la limitation de la journée de travail doit continuer à faire l'objet des efforts incessants de tous les travailleurs, et déclare que la durée du travail journalier doit être fixée par la loi au maximum provisoire de huit heures pour les travailleurs de tous les pays et de toute catégorie ;

Engage les organisations ouvrières à poursuivre l'obtention de cette réforme en agissant d'une manière progressive et en unissant l'action syndicale à l'action politique.

II. Le congrès déclare que le minimum de salaire n'est possible que là où il peut être fixé par des syndicats fortement organisés, que ce minimum, dont le taux ne peut être fixé de façon générale et unique pour tous les pays, doit être en tout cas en rapport avec les nécessités de l'existence envisagée de la façon la plus large ;

Engage les travailleurs à poursuivre l'exécution de cette réforme en cherchant les moyens les plus pratiques d'y arriver, lesquels seront appropriés tant à la situation économique et industrielle qu'à la situation politique et administrative de chaque région ;

Recommande en première ligne, pour obtenir ce résultat, la pression sur les pouvoirs et administrations publiques qui peuvent établir le mininum de salaire, soit en le payant directement pour les travaux publics, soit en l'imposant aux entrepreneurs, adjudicataires de travaux.

**3e Question.** — *Des conditions nécessaires de l'affranchissement du travail : a) Constitution et action du prolétariat organisé en parti de classe ;*

*b) Expropriation politique et économique de la bourgeoisie ;*

*c) Socialisation des moyens de production.*

RÉSOLUTIONS. — I. Le prolétariat moderne est le produit nécessaire du régime capitaliste de production qui exige l'exploitation politique et économique du travail par le capital.

Son relèvement et son émancipation ne peuvent se réaliser qu'en entrant en antagonisme avec les défenseurs intéressés du capitalisme, lequel par sa constitution même doit aboutir inévitablement à la socialisation des moyens de production.

Devant la classe capitaliste le prolétariat doit par conséquent se dresser en classe de combat.

Le socialisme qui s'est donné la tâche de constituer le prolétariat en armée de cette lutte de classe a pour devoir, avant tout, de l'initier par un travail méthodique, réfléchi et incessant à la conscience de ses intérêts et de sa force et d'user à cet effet de toutes les armes que la situation politique et sociale actuelle met entre ses mains et que sa conception supérieure de la justice lui suggère.

Au nombre de ces moyens le congrès indique l'action politique, le suffrage universel et l'organisation de la classe ouvrière en groupes politiques, syndicats, coopératives, caisses de secours, cercles d'art et d'éducation, etc. Il engage les militants socialistes à combiner le plus possible ces moyens de lutte et d'éducation qui augmentent la force de la classe ouvrière et la rendent capable d'expro-

prier politiquement et économiquement la bourgeoisie et de socialiser les moyens de production.

II. Les socialistes de tous pays s'engagent à intervenir afin que les étrangers, dans leur pays respectif, jouissent du même droit de coalition que les nationaux, et à se servir à cet effet de tous les moyens à leur disposition.

### 4e Question. — *Paix internationale. Militarisme. Suppression des armées permanentes.*

Résolutions. — I. Le congrès déclare qu'il y a lieu de redoubler, dans tous les pays, de zèle, d'énergie, de vigueur, dans la lutte quotidienne contre le militarisme, qu'il y a lieu surtout d'opposer à l'alliance de la bourgeoisie et des gouvernements impériaux, l'alliance des prolétaires de tous les pays.

Le congrès indique comme moyens d'action :

1° Les différents partis socialistes sont engagés à poursuivre avec soin l'éducation et l'organisation de la jeunesse, en vue de combattre le militarisme ;

2° Les députés socialistes, dans tous les pays, s'engagent à voter contre toute dépense militaire et toute dépense pour la flotte et les expéditions militaires coloniales ;

3° La commission socialiste internationale permanente sera chargée d'entamer et de régler, dans tous les cas d'importance internationale, un mouvement de protestation et d'agitation antimilitariste uniforme et commun dans tous les pays.

Le congrès proteste contre les soi-disant conférences de la paix comme celle de La Haye qui, dans la société actuelle, ne peuvent aboutir qu'à des déceptions fâcheuses, comme l'a démontré dernièrement la guerre du Transvaal.

II. 1° Le congrès international socialiste de Paris flétrit avec indignation la politique sauvage d'oppression du tsarisme russe envers le peuple polonais et finlandais et engage les prolétaires de toutes nationalités, souffrant sous le joug du régime absolu, à se réunir pour la lutte commune contre cet ennemi commun de la démocratie et du socialisme.

2° Le congrès condamne les atrocités du gouvernement anglais envers les Boers de l'Afrique du Sud.

3° Le congrès socialiste international de Paris, affirmant une fois de plus les sentiments de sympathie fraternelle qui doivent unir tous les peuples, s'élève avec indignation contre les violences, les cruautés, les massacres commis en Arménie, dénonce aux travailleurs des deux mondes la criminelle complicité des différents gouvernements capitalistes, engage les groupes parlementaires socialistes à intervenir à chaque occasion en faveur du peuple arménien, odieusement opprimé, auquel le congrès adresse l'assurance de son étroite et ardente solidarité.

## 5ᵉ Question. — *La politique coloniale.*

Résolution. — Le congrès socialiste international de Paris,

Considérant que le développement du capitalisme mène fatalement à l'expansion coloniale, cette cause de conflits entre les gouvernements ;

Que l'impérialisme qui en est la conséquence excite le chauvinisme dans tous les pays et force à des dépenses toujours grandissantes au profit du militarisme ;

Que la politique coloniale de la bourgeoisie n'a d'autre but que d'élargir les profits de la classe capitaliste et

le maintien du système capitaliste, tout en épuisant le sang et l'argent du prolétariat producteur et en commettant des crimes et des cruautés sans nombre envers les races indigènes des colonies conquises par la force des armes,

Déclare que le prolétariat organisé doit user de tous les moyens en son-pouvoir pour combattre l'expansion coloniale de la bourgeoisie et flétrir, en toute circonstance et de toute sa force, les injustices et les cruautés qui nécessairement en découlent dans toutes les parties du monde, livrées aux convoitises d'un capitalisme sans honte et sans remords.

Dans ce but, le congrès préconise plus particulièrement les mesures suivantes :

1° Que les divers partis socialistes mettent à l'étude la question coloniale partout où les conditions économiques le permettront ;

2° Encourager d'une façon spéciale la formation de partis socialistes coloniaux adhérents aux organisations métropolitaines ;

3° Créer des rapports entre les partis socialistes des différentes colonies.

## 6e *Question.* — *Organisation des travailleurs maritimes.*

Rapport de la 6e commission, adopté par le congrès. — Les membres de cette commission ont considéré l'organisation des travailleurs maritimes dans le sens le plus large, et ont compris dans leur rapport non seulement les marins naviguant, mais aussi les ouvriers de l'industrie des transports.

Comme ces deux sections de travailleurs, par la nature de leurs emplois, sont mises plus directement en contact avec celles des autres contrées, avec les salariés employés dans d'autres sections ou branches d'industrie, la commission est d'avis que l'organisation de cette section, le remède à leurs griefs immédiats par voie législative, doivent recevoir l'attention des partis socialistes unis internationalement.

Les mauvaises conditions dans lesquelles ces deux sections de travailleurs exercent leurs emplois n'ont pas besoin d'être rappelées : elles sont connues de tous. En même temps, il est nécessaire de montrer que les partis bourgeois de tous les pays ont manifestement manqué à faire quoi que ce soit en vue de porter remède aux maux qui viennent d'être mentionnés.

La commission considère donc, étant donné qu'il y a des lois spéciales dans tous les pays sur la marine marchande, que c'est le devoir tout spécial des partis socialistes organisés, tant que le régime capitaliste durera, de veiller à ce que toutes les lois réglant l'emploi et le travail dans cette industrie soient aussi parfaites et aussi bien administrées que possible.

En même temps, la commission est d'avis que les marins naviguant doivent s'organiser en syndicats et groupes politiques, reconnaître la lutte de classe et employer leurs votes à obtenir une représentation socialiste qui ne cessera pas de lutter pour leurs intérêts.

Reconnaissant les difficultés spéciales d'arriver à une complète organisation des marins, le congrès devrait insister auprès de tous les syndicats ouvriers et des partis socialistes pour qu'ils aident les marins à s'organiser ; dans les

contrées où, jusqu'à présent, il n'y a pas d'organisation séparée de marins, les syndicats d'ouvriers de transports devraient essayer de décider les marins à se joindre à eux.

Les revendications immédiates des marins, sur lesquelles on devrait presser les divers parlements d'aboutir, sont les suivantes :

1° Abolition des placeurs maritimes et établissement de bureaux d'embauchement gratuits dans tous les ports de mer, sous le contrôle des organisations ouvrières ;

2° Etablissement d'hôtels et de maisons de marins, sous la direction combinée des organisations ouvrières et des autorités municipales, dans lesquels les marins ne seront influencés d'aucune façon ;

3° Etablissement de tribunaux spéciaux comprenant des travailleurs comme juges, en vue de régler les différends qui ont pu s'élever pendant le voyage ;

Le pouvoir des officiers-marins d'infliger des punitions et des amendes sera réduit ;

4° Fixation d'un maximum d'heures pour la journée de travail, comportant des heures supplémentaires à des taux spéciaux de salaire ;

Le travail indispensable seul sera fait le dimanche et les jours de fête ;

5° Il sera assuré une indemnité, proportionnée au préjudice, aux marins, qui seront blessés et mis dans l'impossibilité de travailler par suite de leur emploi; en cas de mort accidentelle, il sera complètement pourvu à l'existence de ceux qui dépendent de la victime ;

6° Fixation d'un minimum de salaire pour tous les marins naviguant ;

7° Vote d'une législation qui assurera une inspection

complète et impartiale, en vue de prévenir les accidents spécialement; un cahier des charges convenable sera adopté pour tous les navires naviguant; ceux-ci seront équipés d'une façon suffisante tant au point de vue du nombre et de la capacité des hommes embarqués, qu'à celui de la connaissance des langages, pour que les marins puissent comprendre les commandements;

8° Législation assurant un traitement convenable des marins en ce qui concerne la nourriture, les aménagements pour le logement, et spécialement pour que toutes les précautions sanitaires et d'hygiène désirables soient prises;

9° Aucun marin ne pourra contracter d'engagement en dehors de ces lois, sous n'importe quels contrats ou conventions spéciaux;

10° Il sera nommé un nombre suffisant d'inspecteurs-visiteurs en vue de visiter complètement chaque navire quittant le port, ayant les pouvoirs nécessaires de retenir tout navire où ces conditions ne seraient pas satisfaisantes et où la loi serait transgressée d'une façon quelconque.

Pour les travailleurs des transports nous ajoutons :

1° Une indemnité, proportionnée au préjudice, en cas d'accidents; aucune partie de la prime d'assurance ne sera payée par les travailleurs, aucune distinction ne sera faite, quant à la responsabilité des employeurs, que le navire soit dans un dock ou dans une rivière; l'indemnité sera payée pour tous les accidents ;

2° Visite complète de tout le gréement et outillage en vue de prévenir les accidents ;

3° Les gages ne seront jamais payés dans les cafés, hôtels, ou chez les placeurs maritimes;

4° Etablissement de bureaux de travail dans tous les ports, de bureaux de travail pour l'embauchage des travailleurs de cette section ;

5° Fixation d'un maximum d'heures dans la journée de travail et d'un minimum de salaire ; augmentation des gages pendant les heures de nuit et du dimanche.

Dans le but de faire passer les présents vœux dans les faits, le congrès recommande que tous les syndicats de marins, de pêcheurs et des ouvriers du port adhèrent à la Fédération internationale des travailleurs des ports, par lequel moyen ils seront en continuelles et étroites relations, et imposeront leurs diverses revendications, par une action d'ensemble, aux différentes autorités publiques.

### 7e Question. — *La lutte pour le suffrage universel et la législation directe par le peuple.*

RÉSOLUTIONS. — I. Le suffrage universel direct, unique et secret, dans le choix des dépositaires de la puissance publique, constitue, pour la démocratie ouvrière, l'un des moyens essentiels et la condition primordiale de l'émancipation politique et sociale.

II. Le congrès invite les peuples privés de représentation parlementaire, ou chez lesquels cette représentation repose encore sur les fondements de principes quelconques, à entreprendre la lutte pour la conquête du suffrage universel organisé jusqu'à sa complète réalisation.

Le congrès considère le combat pour l'introduction du suffrage universel aussi bien que l'exercice de ce droit du peuple comme de puissants moyens d'éducation du prolétariat à la vie publique.

III. Considérant que, sur le terrain de la politique socialiste, la femme et l'homme ont des droits égaux, le congrès proclame la nécessité du suffrage universel pour les deux sexes.

IV. Le congrès déclare que dans les pays de suffrage universel, le devoir des socialistes est d'en régulariser l'exercice par l'application du système de la représentation proportionnelle.

V. Considérant que le peuple est souverain et que la législation directe par le peuple est un attribut de cette souveraineté, le congrès proclame la nécessité de garantir l'exercice de cette souveraineté par la conservation des droits populaires d'initiative et de referendum.

VI. Le congrès déclare que le combat pour la perfection du suffrage universel est l'un des meilleurs moyens pour préparer intellectuellement et moralement les masses à la conquête de la souveraineté politique et économique, pour les pénétrer du sentiment de la lutte de classe et pour les habituer au gouvernement de l'État socialiste à venir.

## 8e Question. — *Socialisme communal.*

Résolution. — Attendu que par « Socialisme municipal » on ne peut entendre un socialisme spécial, mais seulement l'application des principes généraux du socialisme à un domaine spécial de l'activité politique ;

Attendu que les réformes qui s'y rattachent ne sont pas et ne sauraient être présentées comme devant réaliser la société collectiviste, mais qu'elles sont présentées comme s'exerçant dans un domaine que les socialistes

peuvent et doivent utiliser pour préparer et faciliter l'avènement de cette société ;

Considérant que la commune peut devenir un excellent laboratoire de vie économique décentralisée et en même temps une formidable forteresse politique à l'usage des majorités socialistes locales contre la majorité bourgeoise du pouvoir central, une fois qu'une autonomie sérieuse sera réalisée ;

Le congrès international de 1900 déclare :

Que tous les socialistes ont pour devoir, sans méconnaître l'importance de la politique générale, de faire comprendre et apprécier l'activité municipale, d'accorder aux réformes communales l'importance que leur donne leur rôle « d'embryons de la société collectiviste » et de s'appliquer à faire des services communaux : *transports urbains*, *éclairage*, *eaux*, *distribution de la force motrice*, *bains*, *lavoirs*, *magasins communaux*, *boulangeries municipales*, *service alimentaire*, *enseignement*, *service médical*, *hôpitaux*, *chauffage*, *logements ouvriers*, *vêtements*, *police*, *travaux communaux*, etc., des institutions modèles tant au point de vue des intérêts du public que de la situation des citoyens qui les desservent ;

Que les communes trop faibles pour procéder à elles seules à la réalisation de ces applications doivent s'attacher à former des fédérations communales ;

Que dans les pays où l'organisation politique ne permet pas aux communes d'entrer dans cette voie tous les élus socialistes ont pour devoir d'user de tous leurs pouvoirs en vue de fournir aux organismes communaux la liberté et l'indépendance suffisantes pour réaliser ces desiderata.

Le congrès socialiste international de Paris décide qu'il

y a lieu de convoquer un congrès international des conseillers municipaux socialistes.

Ce congrès aurait un double but :

*a*. Faire connaître toutes les réformes réalisées sur le terrain municipal et les avantages moraux et financiers obtenus ;

*b*. Constituer un bureau national dans chaque pays, et un bureau international chargés de centraliser tous les renseignements et documents relatifs à la vie municipale, de façon à faciliter l'étude des questions d'intérêt communal par la communication des documents et renseignements.

Le soin de la convocation de ce congrès est laissé au bureau permanent international.

## 9e Question. — *La conquête des pouvoirs publics et les alliances avec les partis bourgeois.*

Résolutions. — I. *Alliances.* — Le congrès rappelle que la lutte de classe interdit toute espèce d'alliance avec une fraction quelconque de la classe capitaliste.

Étant admis même que des circonstances exceptionnelles rendent nécessaires par endroits des coalitions (bien entendu sans confusion de programme et de tactique), ces coalitions, que le Parti doit s'attacher à réduire à leur minimum, jusqu'à complète élimination, ne sauraient être tolérées qu'autant que leur nécessité aura été reconnue par l'organisation régionale ou nationale dont relèvent les groupes engagés.

II. *Conquête des pouvoirs publics.* — Dans un état démocratique moderne, la conquête du pouvoir politique

par le prolétariat ne peut être le résultat d'un coup de main, mais bien d'un long et pénible travail d'organisation prolétarienne sur le terrain économique et politique, de la régénération physique et morale de la classe ouvrière et de la conquête graduelle des municipalités et des assemblées législatives.

Mais dans les pays où le pouvoir gouvernemental est centralisé, il ne peut être conquis fragmentairement.

L'entrée d'un socialiste isolé dans un gouvernement bourgeois ne peut pas être considérée comme le commencement normal de la conquête du pouvoir politique, mais seulement comme un expédient forcé, transitoire et exceptionnel.

Si, dans un cas particulier, la situation politique nécessite cette expérience dangereuse, c'est là une question de tactique et non de principe ; le congrès international n'a pas à se prononcer sur ce point ; mais, en tous cas, l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois ne permet d'espérer de bons résultats pour le prolétariat militant que si le Parti socialiste, dans sa grande majorité, approuve un pareil acte et si le ministre socialiste reste le mandataire de son parti. Dans le cas, au contraire, où le ministre devient indépendant de ce parti, ou n'en représente qu'une portion, son intervention dans un ministère bourgeois menace d'amener la désorganisation et la confusion pour le prolétariat militant ; elle menace de l'affaiblir au lieu de le fortifier, et d'entraver la conquête prolétarienne des pouvoirs publics, au lieu de la favoriser.

En tout cas, le congrès est d'avis que, même dans ces cas extrêmes, un socialiste doit quitter le ministère, lorsque le Parti organisé reconnaît que ce dernier donne des

preuves évidentes de partialité dans la lutte entre le capital et le travail.

### 10e Question. — *Le Premier mai.*

Résolution. — Le congrès international adhère, quant à la manifestation du 1er mai, aux décisions des congrès internationaux antérieurs ; il estime que la manifestation du 1er mai est une démonstration efficace pour la journée de 8 heures ; il est d'avis que le chômage est la forme la plus efficace de cette démonstration.

### 11e Question. — *Les Trusts.*

Résolution.— Les trusts partiels sont les coalitions des exploitants de l'industrie et du commerce dans l'intérêt de leur profit individuel.

Ces coalitions sont la conséquence inévitable de la concurrence dans un système de production et de distribution dont le but n'est pas de produire, mais exclusivement le profit pour les maîtres de la production. L'extension des moyens de production créant les moyens d'obtenir une masse de produits bien plus grande qu'il n'était possible aux détenteurs de moyens de production de vendre, devait rendre la concurrence l'ennemie du profit, devait donc dans le système actuel éliminuer la concurrence, la remplacer par l'entente et la coopération des maîtres de la production. Ainsi les trusts sont inévitables. Ils sont en partie une forme plus haute de la production, pour autant qu'ils rendent la production, avec le profit pour but, et la distribution, plus rationnelles, plus économiques, évitent le gaspillage de la surproduction, mènent à une réduction des frais de production, réalisent une diminution des frais de

transport, des frais de réclame et de vente, en général des frais d'intermédiaires.

Mais, d'un autre côté, les trusts ont la tendance de faire, à la longue, la hausse des prix, partout et toujours où l'intérêt des capitalistes coalisés le demande, et d'empêcher la baisse de prix qui proviendrait d'une production améliorée. Ils ont, en outre, sinon comme but, souvent pour effet, d'augmenter, l'oppression des travailleurs, en opposant à leurs unions et à leurs tentatives d'organisation la puissance compacte des patrons unis.

Les pools et les coalitions qui n'ont pas absolument le caractère d'une organisation impérieuse des trusts et cartels, mais opèrent uniquement l'élévation de prix des nécessités de la vie, sont tout spécialement désastreux pour l'intérêt général de la population et méritent d'être rigoureusement dénoncés.

Toutefois, en démontrant aux travailleurs la pression à laquelle les trusts les assujettissent, le congrès socialiste international ne recommande pas d'essayer d'empêcher la formation de ces coalitions, leur formation étant le résultat logique du système de production; une législation répressive pourrait tout au plus en modifier la forme, mais ne pourrait sérieusement en entraver l'action. Les partis socialistes, toutefois, ne s'opposent pas à ce que les lois rendent obligatoires aux trusts la publicité de leur façon d'opérer et de leurs résultats financiers.

La seule issue réelle de l'oppression actuelle de ces coalitions doit être la nationalisation et, dans un stade consécutif, la régularisation internationale de la production dans telles branches où les trusts internationaux auront atteint leur plus haut développement.

L'action pratique du prolétariat doit donc être d'ameliorer l'organisation de classe politiquement et économiquement, ces deux actions étant renforcées par l'action coopérative, afin de préparer et de rapprocher l'époque où l'expropriation publique des grandes branches de production, complètement organisée par les trusts, sera devenue possible. Ainsi se transformera graduellement la production privée, ayant le profit pour but, en production sociale, qui aura pour objet le produit.

**12e Question.** — *Le mouvement croissant de la concentration des capitaux, le désordre économique, irréductible par des moyens politiques, résultant de leur concurrence, et, par suite, l'aggravation incessante de la situation des travailleurs ne rendent-ils pas inévitable un conflit direct entre le travail et le capital, qui prendra la forme d'une grève générale ?*

Résolution. — Le congrès, tenant compte des résolutions des congrès internationaux de Paris et de Zurich, rappelle la résolution votée au congrès international de Londres en 1896, qui traite de la grève générale; cette résolution est ainsi conçue :

Le congrès est d'avis que les grèves et les boycots sont des moyens nécessaires pour réaliser la tâche de la classe ouvrière, mais il ne voit pas la possibilité actuelle d'une grève générale internationale.

Ce qui est immédiatement nécessaire, c'est l'organisation syndicale des masses ouvrières, puisque de l'extension de l'organisation dépend l'extension des grèves à des industries entières ou à des pays entiers.

---

# DÉLÉGATIONS AU CONGRÈS

| | | |
|---|---|---|
| ALLEMAGNE . . . . | 57 délégués | Organisat. politiques (45, dont 2 femmes)<br>Femmes socialistes (2)<br>Fraction parlement. (2)<br>Syndicats ouvriers (8) |
| ANGLETERRE. . . . | 95 délégués | Trade-Unions et comités socialistes |
| AUTRICHE. . . . . | 10 délégués | Groupes politiques (5)<br>Syndicats (2)<br>Groupes ouvriers de différentes industries (3) |
| BELGIQUE. . . . . | 37 délégués | Groupements politiques et économiques |
| BOHÊME . . . . . | 2 délégués | |
| BULGARIE. . . . . | 3 délégués | |
| DANEMARK . . . . | 19 délégués | Groupes politiques (3)<br>Comité central (3)<br>Coopératives et syndicats (13) |
| ESPAGNE . . . . . | 4 délégués | Parti ouvrier (3)<br>Union générale des travailleurs (1) |
| ÉTATS-UNIS . . . . | 6 délégués | |
| FRANCE . . . . . | a 600 délégués | 1600 mandats :<br>F. T. S.<br>P. O. S. R.<br>F. S. R.<br>Fédérations autonomes |

| | | |
|---|---|---|
| France . . . . . .b | 473 délégués | 1083 mandats :<br>P. O. F. (765)<br>P. S. R. (223)<br>A. C. (12)<br>Féd. Saône-et-Loire (22)<br>Synd. id. (30)<br>Féd. Doubs-Ht-Rhin (17)<br>Féd. Yonne (14) |
| Hollande . . . . | 9 délégués | |
| Hongrie . . . . . . | 1 délégué | |
| Irlande . . . . . . | 3 délégués | |
| Italie. . . . . . . | 15 délégués | Groupes politiques (11)<br>Italiens de Suisse (1)<br>Italiens de France (3) |
| Norvège . . . . . . | 1 délégué | |
| Pologne . . . . . . | 20 délégués | 24 mandats |
| Portugal . . . . . | 1 délégué | 3 mandats |
| Républ. Argentine . | 1 délégué | |
| Russie. . . . . . . | 24 délégués | 29 mandats :<br>Parti démocratique socialiste révolut. (9)<br>Union des Israélites (12)<br>Révolutionnaires (5)<br>Socialistes révolut. (3) |
| Suède. . . . . . . | 3 délégués | |
| Suisse. . . . . . | 10 délégués | 11 mandats |

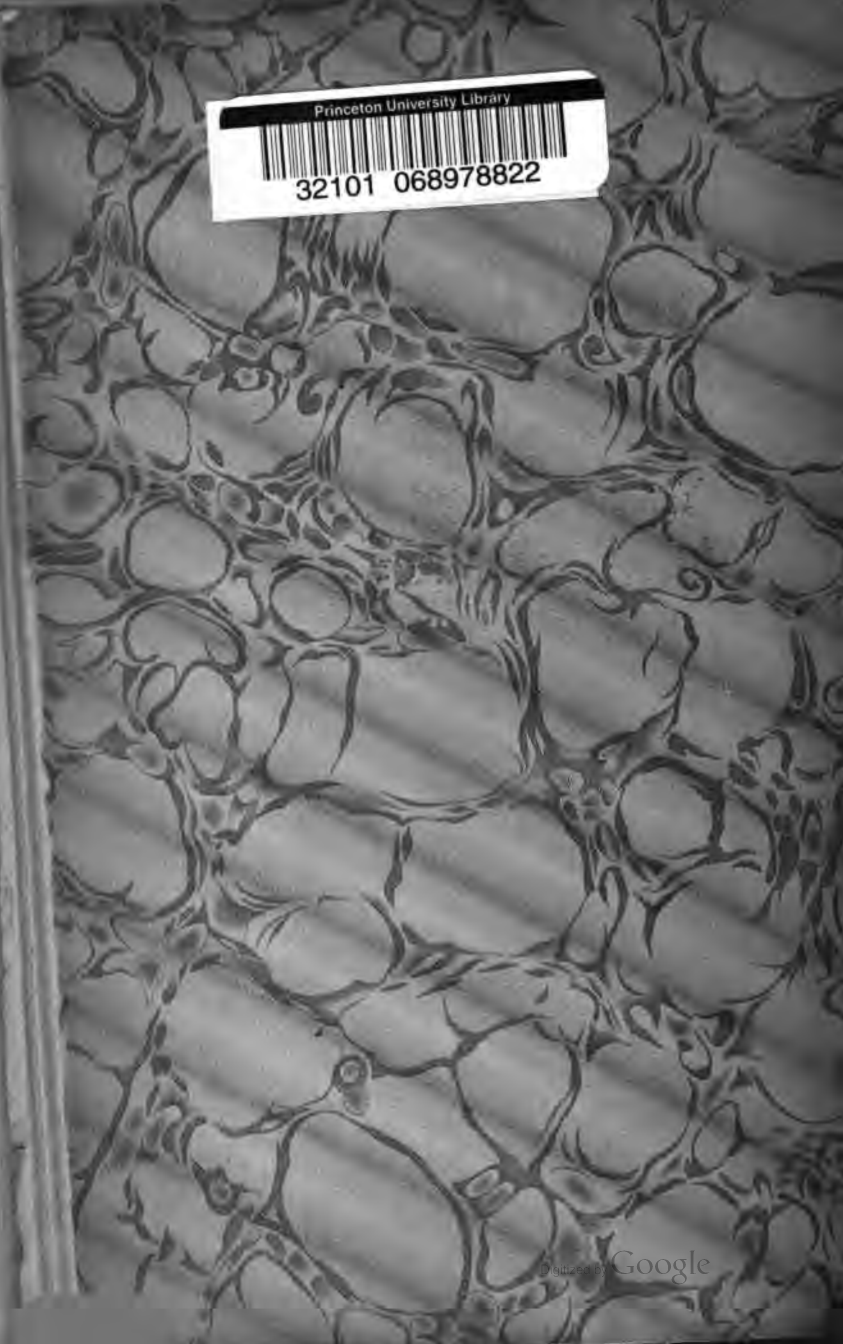
# TABLE

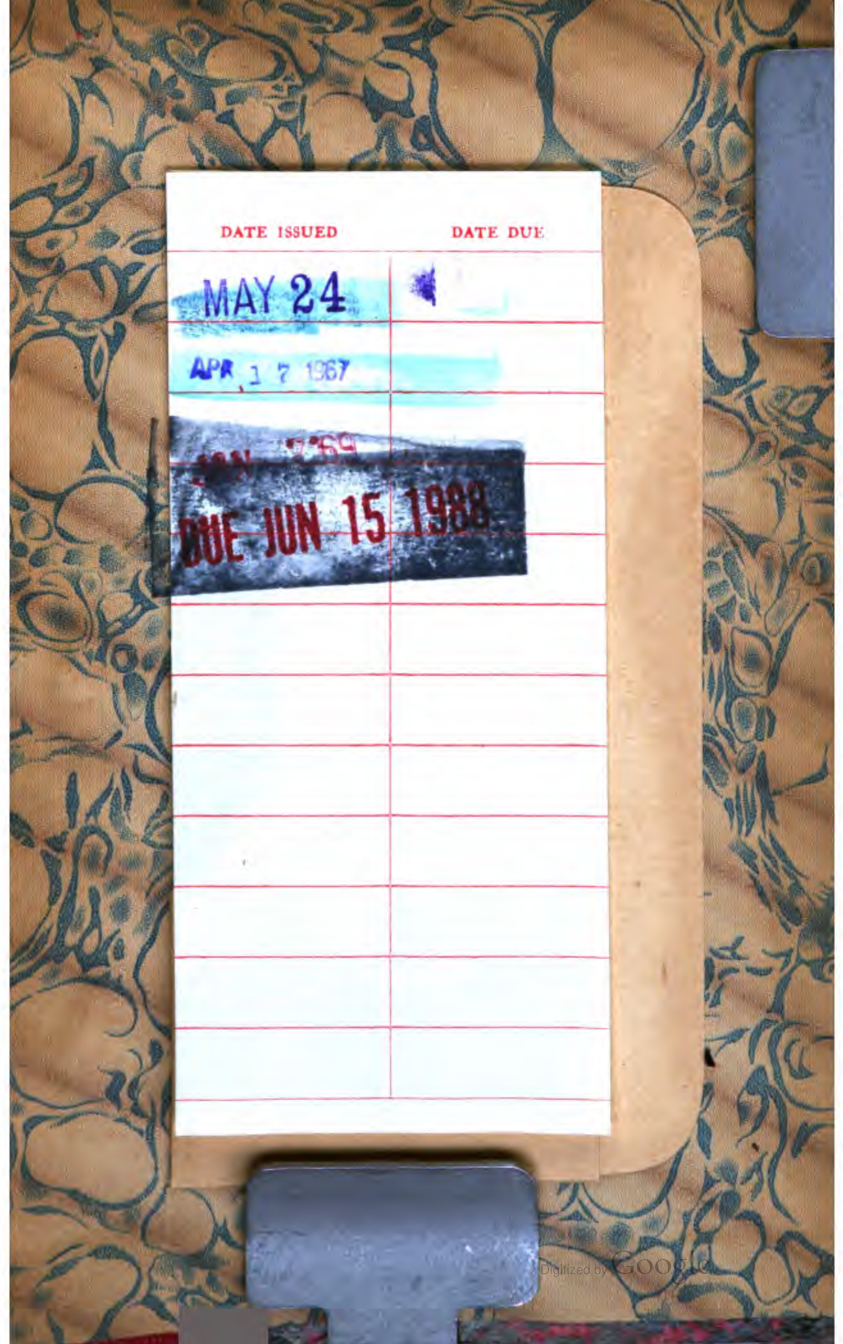


---

*Ce volume a été composé et tiré par des ouvriers syndiqués.*

LILLE. — IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES.


Princeton University Library
32101 068978822


DATE ISSUED
DATE DUE
MAY 24
APR 17 1967
DUE JUN 15 1988

